

Veröffentlichungs- und Ausstattungsstelle für
Kurzschrift (Mitschreiben)
(in Dayread)

LES
CONGRÈS INTERNATIONAUX
DE STÉNOGRAPHIE

PAR

M. LOUIS MOGEON

STÉNOGRAPHE DES CHAMBRES FÉDÉRALES SUISSES



Deutsche Bibliothek
für Kurzschrift und
Maschinschr. Bth.
Inv. Nr. 8572409

Il a 3

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Assoc Coop. Ouv)
43, Rue Volltaire, 43

1924

LES CONGRÈS INTERNATIONAUX

DE STÉNOGRAPHIE

PAR

M. LOUIS MOGEON

STÉNOGRAPHE DES CHAMBRES FÉDÉRALES SUISSES

Le premier essai.

Ce fut en 1880. Epoque que l'on aime à rappeler, parce que les bonnes idées arrivaient en foule et qu'une union parfaite paraissait régner entre tous ceux qui s'appelaient pompeusement sténographes et croyaient que leur écriture de prédilection avait de hautes destinées. On ne parlait rien moins que de remplacer la vieille écriture ordinaire par la sténographie ; il n'était question que de l'enseignement par la sténographie, de l'acquisition de l'orthographe par la sténographie, etc... La sténographie parlementaire était un idéal si élevé que l'on osait à peine songer à s'en approcher. Quant à la sténographie commerciale, elle n'existait pas encore, à peine parlait-on de la machine à écrire comme quelque chose de tout-à-fait nouveau en usage en Amérique. Les informations relatives à ce sujet ne devaient paraître que plusieurs années plus tard. Le *Syndicat Général des Sténographes et Dactylographes* fut fondé à Paris le 27 juillet 1889.

Les adhérents au système Duployé éprouvèrent le besoin d'offrir un témoignage d'admiration à son auteur, Emile Duployé, qui en était en même temps l'ardent et habile vulgarisateur. L'initiative partit d'un groupe de disciples qui se réunissaient dans les bureaux de l'*Instituteur sténographe*.

Son directeur, M. Edmond Goret, directeur de l'Ecole des Feuillantes, écrivait dans le numéro du 10 octobre 1879, sous la rubrique : « Le sac aux idées nouvelles » :

« Nos confrères de la presse sténographique ont-ils songé à la « possibilité d'ouvrir prochainement un congrès international de « sténographie ?.. »

Le 5 janvier 1880, dans sa « Chronique sténographique », le même journal écrivait :

« M. Depoin, sténographe de la Chambre des députés, a été élu à l'unanimité secrétaire général de l'*Institut sténographique des Deux-Mondes*. C'est le choix le plus heureux qu'ait pu faire le *Cercle Central*. Par ses nombreux voyages en Europe, M. Depoin s'est mis en relation avec toutes les célébrités sténographiques étrangères et il a ainsi jeté les premières bases du Congrès sténographique International dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs... »

Il nous plaît de constater qu'aujourd'hui, en l'an de grâce 1923, le même M. Depoin est revêtu des fonctions de secrétaire général du *Comité International*. Il n'est pas un sténographe au monde qui n'apprécie ses hauts mérites et tous sont fiers de compter parmi les militants cet infatigable septuagénaire dont la vaste expérience le dispute à l'érudition. Il est, en somme, un des seuls survivants du premier *Congrès Sténographique International* qui se dévouent encore pour la cause qui nous est chère.

Nous ne détaillerons pas cette première manifestation. Cela nous mènerait trop loin. Disons simplement que, bien qu'improvisée, elle eût du retentissement. C'est à partir de là qu'il faut dater l'histoire des congrès sténographiques internationaux. Si le caractère universel et même intermethodique manqua beaucoup au Congrès de 1880, il ne faut pas en accuser ses organisateurs, dont les idées étaient très larges, mais les espoirs téméraires. Ils le reconnaissent :

« Le Congrès international, qui s'ouvrira pour la première fois en France, sera probablement loin de réaliser l'idéal que nous rêvions quand nous avons soulevé cette importante question. Nous désirions voir figurer comme membres de ce Congrès, non seulement les délégués de toutes les sociétés duployennes établies dans tout l'univers, mais encore les délégués de toutes les sociétés sténographiques et les représentants de tous les systèmes. Une commission, composée proportionnellement de membres appartenant à toutes les méthodes, aurait préparé un programme et discuté impartialement la valeur de chacun des systèmes... »

Devant l'immensité de cette tâche, on s'aperçut que le terrain était insuffisamment préparé, et l'on prit le sage parti de n'admettre que des Duployens (puisque'ils prenaient toutes les responsabilités) pour la discussion des questions de méthodologie.

Quant aux questions d'intérêt général : utilité de la sténographie, moyens de propagande, etc., ils peuvent être traités par tous les sténographes, quels qu'ils soient. Il y a déjà là un premier pas vers un véritable congrès.

Passons très rapidement en revue les travaux du congrès qui s'ouvrit le vendredi 17 septembre 1880, à 9 heures du matin. Deux commissions furent nommées, l'une pour la sténographie pure, l'autre pour la sténographie appliquée à l'enseignement. Il y eut

des séances de jour, pendant lesquelles on lisait et discutait les mémoires ; on en analysait quelques-uns ; des séances de nuit « réservées aux discussions d'intérêt général, et précédées d'un résumé des travaux de la journée ».

M. Chautard remplissait les fonctions de rapporteur général, M. Faivre celles de secrétaire.

Le caractère international du Congrès était assuré. Le docteur Thierry-Mieg, entre autres, s'est fait remarquer aux premiers rangs par son assiduité, par des remarques judicieuses sur les adaptations des systèmes sténographiques et sur l'utilité d'un système phonétique pour l'étude des langues.

On annonça la publication des travaux ; malheureusement ce projet ne put être que très imparfaitement réalisé. Mais nous avons les vœux votés. Ils sont au nombre de sept :

I. La sténographie étant le seul moyen d'arriver à donner en peu de temps une connaissance suffisante de la langue maternelle, le Congrès estime que la sténographie doit être mise au rang des méthodes d'enseignement et comme telles autorisée dans les écoles primaires.

II. Le Congrès, considérant que la connaissance des choses et le développement des idées doivent précéder la connaissance de la forme graphique actuellement en usage, estime qu'il y a lieu de rédiger un cours d'enseignement par la sténographie.

III. Le Congrès estime qu'une écriture sténographique phonétique, la sténographie Duployé par exemple (ces mots sont en sténographie dans le journal d'où je transcris), serait d'un grand secours pour l'instruction des sourds-muets, il engage vivement les directeurs de ces institutions à autoriser, ne fût-ce qu'à titre d'essai, l'emploi de la sténographie dans leurs établissements respectifs.

IV. Le Congrès est, en principe, favorable à la création de machines destinées à suivre la parole. (*L'Instituteur sténographe* avait publié une longue information sur la machine Michela, en usage déjà au Parlement italien.)

Il constate que les tentatives faites dans ce sens jusqu'à ce jour ont été infructueuses et que les machines actuellement existantes ne sont pas assez parfaites pour que le praticien le plus habile parvienne à suivre un orateur.

V. Le Congrès désire vivement voir se poursuivre les adaptations d'un même système de sténographie à toutes les langues vivantes, afin de préparer une *écriture* et plus tard une *langue universelles*.

VI. Le Congrès estime que l'organisation dans une localité de cours se rattachant aux programmes d'une grande société d'instruction — Associations Philotechnique et Polytechnique par

exemple — est un moyen puissant de préparer la création d'un cercle sténographique.

VII. Le Congrès estime que les congrès à venir doivent conserver en première ligne les deux sections, attribuées jusqu'ici à la calligraphie et à la sténographie rapide.

Il engage vivement tous les organisateurs de concours à adjoindre à cette première division et sous le titre de *Sténographie appliquée à l'Enseignement*, une deuxième division facultative où seraient traités tout ou partie des programmes de l'enseignement classique.

Dans le *Progrès sténographique* de M. Depoin, nous lisons qu'un nombre des mémoires présentés figuraient une adaptation de la sténographie Duployé à la langue allemande, de M. J. Weiler ; une adaptation de la même sténographie à la langue arabe, de M. Stadelmann, d'Alexandrie ; un travail sur l'application de la sténographie à l'étude de la langue maternelle, de M. Choquet, instituteur à Origny-en-Thiérache (l'un de ceux qui figuraient au banquet jubilaire de janvier 1923).

Le *Grand Sténographe* du 1^{er} août 1880 donnait le texte du Règlement :

« I. Sont membres de droit tous les membres de l'*Institut sténographique*.

« II. Les dames sont invitées à prendre part aux travaux du Congrès.

« III. Les personnes étrangères à l'*Institut sténographique* pourront participer aux discussions d'intérêt général.

« IV. Les cartes d'admission seront délivrées au siège de l'*Institut sténographique des Deux-Mondes*. »

Le programme : Histoire de la sténographie. — Sténographie pure, Sténographie appliquée. — Vulgarisation et moyens de propagande.

Chacune de ces divisions comprenait plusieurs sections. Les membres de la commission étaient : MM. Breuiller, homme de lettres ; Carrier, professeur de sciences ; Chautard, préparateur à la Sorbonne ; Depoin, sténographe de la Chambre des députés ; Galbrun, publiciste ; Goret, directeur de l'*Instituteur Sténographe* ; Lecourt, bibliothécaire de l'*Institut sténographique des Deux-Mondes*.

★★

Le premier Congrès sténographique international, organisé à l'occasion des fêtes en l'honneur de Duployé et de l'assemblée générale de l'*Institut sténographique*, a droit à une mention honorable dans la liste que nous allons dresser et qu'il ouvre en tout bien tout honneur.

Le Congrès de Londres.

Westby-Gibson avait, en 1882, découvert au British Museum de Londres un exemplaire de *The Art of stenography*, de John Willis, l'un des premiers auteurs de sténographie anglaise (1602) et le créateur du mot *sténographie*. Dès lors, sa préoccupation fut de réunir tous ceux qui s'occupaient de l'écriture rapide. Il fonda une Société (Shorthand Society), s'intéressant aux questions de sténographie et publiant un journal *Shorthand*, lui soumit son idée de convoquer un Congrès international et la fit accepter.

Le programme prévoyait une série de conférences et de communications, la partie festivité n'étant pas négligée, puis une Exposition de livres rares.

C'est le 26 septembre 1887, dans la grande salle du Musée géologique de Saint-James, que, devant un auditoire de plus de 200 personnes parmi lesquelles des dames, à 8 heures du soir, s'ouvrit le Congrès. Parmi les membres présents et les délégués étrangers se trouvaient : MM. T. A. Reed, Gurney-Salter et un grand nombre de notabilités anglaises, Baecckler et Dreinhöfer, de Berlin (Stolze), Zeibig, de Dresde (Gabelsberger), Altener, de Passau (Gabelsberger), Gantter, de Francfort, l'adaptateur du système Gabelsberger à la langue anglaise, Depoin, Mayeras (Duployé), de Paris, ainsi que Weber, de Luxembourg (Duployé), et Victor Schoenmehl, président de la *Société Internationale de Sténographie Duployé*, à Londres ; Louis-Prosper Guénin, de Paris (Aimé Paris) ; Rev. W. D. Bridge, de New-York, Soki, du Japon, Jespersen, Dessau, de Copenhague, Sloan, de Glasgow, adaptateur de la sténographie Duployé à la langue anglaise.

Il y avait juste un demi-siècle qu'Isaac Pitman avait lancé sa *Phonographie*, que partout en Angleterre on connaissait, et qui avait même fait perdre de vue les systèmes antérieurs. Westby-Gibson pensait que c'était une belle occasion de fêter le cinquantenaire de cette célèbre méthode. En même temps, on pourrait organiser le 3^e centenaire du système Timothy Bright qui, en 1588, publia un traité intitulé *Characterie an Art of short, swift and secrete writing by character*. Ces deux solennités devaient relever l'éclat de la manifestation de Londres.

Le Comité avait eu l'heureuse idée de s'adresser à lord Roseberry pour le prier de prononcer le discours inaugural, ce que le célèbre homme d'Etat fit brillamment. Il s'était documenté, parla de Timothy Bright comme étant l'inventeur de la sténographie moderne et passa en revue l'histoire de la sténographie anglaise jusqu'à Isaac Pitman. Il ne doutait pas qu'au point de vue pratique, la sténographie allait prendre rapidement de l'extension en Angleterre, comme aux Etats-Unis d'Amérique, où chaque négociant ou homme de loi avait à ses côtés un ou deux sténographes. Une économie importante de temps serait réali-

sée si la sténographie était introduite dans les emplois publics. Les jeunes gens devraient se vouer à son étude plus que cela n'avait été le cas jusqu'à présent. Un membre du Parlement, M. Russell, et un sténographe parlementaire, M. Gurney-Salter, répondirent et remercièrent. Puis, M. T. A. Reed présenta son rapport préliminaire sur les travaux dont le Congrès aurait à s'occuper. On distribua un opuscule du Dr Westby-Gibson sur *l'Origine du Congrès*.

Le lendemain 27 septembre, la séance est encore ouverte par lord Roseberry, qui plus tard cède sa place à M. Gurney-Salter.

La séance du matin est consacrée à la lecture et à la discussion des mémoires présentés spécialement sur les questions professionnelles : M. Bussy parle des *Hansards Debates* (la publication des débats du Parlement commencée en 1803 par Luke Hansard) ; M. Thompson Cooper, du *Compte rendu sténographique du Parlement anglais* ; M. Angus Gurney, du *Compte rendu officiel* du dit Parlement ; M. le Président résume les réponses reçues des différents pays ; elles viennent du Canada, de Dresde, de Rome, de La Haye, de Bruxelles, de Copenhague.

La séance de l'après-midi fut consacrée à l'*Histoire et à la littérature de la sténographie*, sous la présidence de M. Westby-Gibson, qui parla lui-même de *Timothy Bright* ; en l'absence d'un Espagnol et d'un Portugais, M. Zeibig fit une communication sur la *sténographie en Espagne et en Portugal* ; M. Dessau, sur la *sténographie en Scandinavie* ; M. L. P. Guénin sur *Jacques Cossard* (dont le traité, première sténographie française de 1651, a été réimprimé en fac simile par M. René Havette, qui en a découvert un original en 1916 (1) ; des détails sur la *sténographie Gurney*, par M. Gurney-Salter ; la *base phonographique des systèmes anglais*, par M. E. Pocknell ; les manuscrits de Harland (*The Harland's Manuscripts*), par M. A. V. Croxton ; de M. Baeckler, sur *l'histoire et la diffusion de la sténographie en Allemagne*.

Le 28 septembre 1887 était le jour spécialement consacré à Pitman et à son œuvre. Les représentants des pays étrangers lui apportèrent leur témoignage d'admiration.

Le 29 septembre fut consacré à des conférences sur les comptes rendus officiels parlementaires et le reportage des journaux, à la sténographie au service des tribunaux et à l'enseignement de la sténographie.

Le 30 septembre, sous la présidence de M. Th. Reed, le Congrès discuta les questions théoriques, entre autres, la *fonction des signes-consonnes en sténographie*. M. Valpy formula une conclu-

(1) Voir *Signal*, août 1916, p. 18 et suiv. : « La Méthode pour écrire aussi vite qu'on parle », par R. HAVETTE.

sion où on lit entre autres que les signes-consonnes doivent être clairs et de forme permettant de les reconnaître immédiatement, d'opérer la liaison désirable avec les voyelles qui précèdent ou suivent ; il faut faire abstraction de tous signes quelconques auxiliaires, etc. Au cours de la discussion, M. Everett (Belfast) dit que la valeur d'un système dépend surtout de la mise en œuvre de ses principes fondamentaux. Pour le choix des signes, il est désirable d'établir un compromis entre les signes géométriques et graphiques ; ce serait le meilleur procédé.

M. Sloan est d'avis que les abréviations doivent être toujours fixées d'après des règles précises ne souffrant aucune exception. Un seul trait pour les préfixes et les suffixes. Le système doit pouvoir être appris en 15-20 heures.

M. Davies croit que la sténographie de l'avenir devra nécessairement reposer sur les bases de la cursive romaine ordinaire, que les abréviations de mots seront en général évitées.

M. Baeckler reconnaît les mérites de la sténographie géométrique ; elle a fait ses preuves. Ce témoignage n'est pas indifférent dans la bouche d'un stoltzien. Il s'élève contre l'idée qu'il faut se dispenser d'abréger certains mots et ajoute que les différentes positions sur la ligne d'écriture constituent un avantage.

Ainsi donc, dès le premier congrès, et malgré le choix immense que l'on avait déjà entre plusieurs systèmes de sténographie, on discute exactement comme si l'outil employé jusqu'alors était mauvais, alors que d'autre part on constate les nombreux états de service de la sténographie. Cela prouve que le sténographe se demande toujours avec inquiétude si l'écriture rapide dont il se sert mérite bien ce nom. Tour à tour optimiste et pessimiste, il s'enveloppe d'un scepticisme qui l'incite tout naturellement à la recherche du mieux, et cela ne saurait lui nuire dans la considération des hommes. Aujourd'hui encore, et demain sans nul doute, il y aura des esprits assez déliés pour faire la preuve que tel ou tel système de sténographie ne vaut rien ou qu'il est rempli de défauts qui nuisent à sa réputation. Heureux ceux qui ont une foi entière en la perfection de leur système !

Parmi les sujets traités encore le vendredi 30 septembre, notons des conférences de M. Gowers sur la *Physiologie de l'écriture sténographique*, de M. Guest, sur la *sténographie dans l'enseignement*. M. Nymans, de Suède, présente sa fillette de 9 ans, à laquelle il dicte un texte Arends à raison de 51 (*sic*) par minute. Miss Kensitt parle de l'importance de la sténographie pour les femmes. Si elles ne sont pas reçues comme sténographes officiels dans les parlements, au moins rendent-elles des services comme secrétaires privés. On parle aussi de l'utilité de la sténographie dans les études, pour les médecins, etc.

Puis, vinrent des séries de communications : M. Guest, sur la *Pasigraphic Shorthand*, c'est-à-dire une sténographie universelle, du moins une écriture aussi courte que possible pour toutes les

langues ; de M. T. A. Reed, sur les *nombre en sténographie*. C'est avec plaisir que nous constatons que l'éminent sténographe était d'avis que les chiffres arabes suffisaient étant déjà très brefs. Nous avons souvent fait remarquer qu'il était puéril de faire l'apprentissage de chiffres sténographiques dont la routine ne peut guère surpasser, dans la pratique, l'habitude des abréviations dites chiffres arabes, apprises sur les bancs de l'école dès l'âge le plus tendre ; leur utilité ne peut être reconnue que dans le domaine de l'hermétisme.

M. Gurney-Salter fait remarquer que la Shorthand Society tient chaque mois des séances dans lesquelles on discute de tous les perfectionnements susceptibles d'être apportés à la sténographie.

Enfin une commission fut nommée pour établir un tableau d'abréviations à l'usage de la presse.

Dans un tableau synoptique qui figurera à la fin de notre étude rétrospective, on verra mieux quelles étaient les questions traitées et les décisions, sous forme de vœux, des différents congrès.

La décision la plus importante prise par le Congrès de Londres, et au fond c'est la seule, fut celle provoquée par M. Gurney-Salter, qui proposa la constitution d'un *Nexus Committee* (Comité de jonction) pour assurer en quelque sorte la continuation du Congrès et qui serait, selon l'expression du motionnaire, « un microcosme de nous-mêmes ». Il n'y eut pas d'opposition, et séance tenante le Comité fut élu. Il se composait de 6 anglais dont un irlandais et un écossais, de 6 allemands, 5 français, un luxembourgeois, 6 américains, 2 italiens, un espagnol, un danois, un russe, un hollandais, un belge, un canadien, 2 australiens. Nous donnerons plus tard les noms.

A une très grande majorité, le Congrès, appelé à choisir entre Paris et Munich, décida que Munich serait le siège du II^e Congrès, en 1889, mais en définitive c'est à Paris qu'il devait se tenir, à l'occasion de l'Exposition universelle, et parce que la statue de Gabelsberger, que l'on comptait inaugurer à Munich, n'était pas encore prête.

L'une des attractions les plus importantes pour les congressistes de Londres, fut certainement l'Exposition sténographique qui dévoila, même aux sténographes, des richesses dont aucun bibliophile peut-être ne s'était rendu compte encore.

L'exposition donnait un tableau de l'état de la sténographie dans les divers pays. MM. Pocknell et Valpy présentèrent l'Angleterre et les Etats-Unis, M. Zeibig l'*Institut sténographique de Dresde* et M. Richter, de Londres, l'Allemagne ; l'école Stolze était également représentée, de même que la France. Il y avait aussi une exposition de machines à écrire (Remington, Hammond, Calligraph, Columbia) et du matériel de la profession.

Tel fut, dans ses grandes lignes, le Congrès de Londres, dont l'un des participants, M. D. W. Bridge, plus qu'octogénaire, a fêté en novembre 1922 ses noces de diamant ; il est encore, à l'heure actuelle, l'actif et bienveillant bibliothécaire de l'une des plus importantes associations sténographiques d'Amérique.

Le deuxième Congrès - Paris 1889.

Le 2^e Congrès International s'est tenu à Paris du 11 au 17 août 1889. La journée du 15 août fut consacrée à une visite à l'Exposition Universelle, et, après un déjeuner qui avait été prévu à la Tour Eiffel, à une visite des Palais législatifs.

Les délégués étrangers furent reçus, à 9 heures du soir, à l'hôtel Continental, où le Congrès devait tenir ses séances, en lieu et place des Galeries du Sénat, primitivement désignées à cet effet. Le Congrès était placé sous le haut patronage de MM. Le Royer, président du Sénat, et Jules Méline, président de la Chambre des députés. Les présidents d'honneur étaient MM. Célestin Lagache, directeur honoraire du Service sténographique de la Chambre des députés, ancien sénateur ; Sechehay et Emile Grosselin, chefs des Services officiels du Sénat et de la Chambre des députés. Ce dernier était, en même temps, désigné comme président effectif. MM. L.-P. Guénin, chef adjoint du Service du Sénat ; Gallet, Detot, Laborde, sténographes parlementaires, étaient vice-présidents ; M. Depoin, secrétaire général ; M. Potin, trésorier. Quatre secrétaires : MM. Grignan, Mayeras, Raynaud, sténographes du Parlement, et M. Vannaise, rédacteur de la *Revue Internationale de sténographie*. A noter que ce dernier est le seul membre du Comité ne faisant pas partie des services parlementaires officiels.

Nous avons cru devoir donner cette liste, assez longue, pour bien montrer que le Congrès était conduit par une élite remarquable. Aussi le succès devait-il couronner les travaux du Comité, comme ce fut le cas d'ailleurs à Londres, d'où chacun était revenu avec le sentiment que la sténographie était entrée enfin dans le grand mouvement des idées, seul capable de réunir les peuples dans l'effort commun de la recherche du mieux, tous guidés par ce brillant drapeau : le progrès.

Dans son discours d'ouverture, le *lundi 11 août*, M. Emile Grosselin, avec beaucoup de finesse et d'à-propos, rappelait les récentes découvertes : le téléphone faisant concurrence au « vieux » télégraphe et permettant de converser avec un correspondant à n'importe quelle distance ; le phonographe, « auditeur fidèle » qui doit stimuler le sténographe, « être conscient et intelligent ».

La première séance, consacrée aux travaux historiques, débuta par la lecture, faite par M. L.-P. Guénin, d'une notice de M. Steger, chef du service sténographique des Etats-Généraux de Hollande, sur quoi, vu l'abondance des communications annoncées, il

fut décidé de donner préalablement la parole aux congressistes présents, à ceux qui « s'étaient dérangés » pour venir de loin.

Il semble juste, en effet, à première vue, qu'un avantage soit donné aux présents sur les absents. Il ne faudrait cependant pas perdre de vue que ce n'est pas toujours par indifférence ou négligence qu'un sténographe se dispense de participer effectivement à un congrès. Beaucoup, parmi nos collègues, ne peuvent supporter les frais d'un long voyage, quelque envie qu'ils en aient. En revanche, quel privilège pour celui qui a la chance d'être subventionné par son gouvernement qui le délègue !

Quoiqu'il en soit, au Congrès de 1889, la proposition d'entendre d'abord les membres présents est adoptée.

Le Congrès adresse des félicitations à M. Steger qui, le 15 février, à La Haye, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'introduction de la sténographie au Parlement néerlandais, a reçu une magnifique œuvre d'art des Bureaux des deux Chambres, comme témoignage de reconnaissance.

M. Lelioux fait une communication sur l'*Institut sténographique royal de Dresde*, le seul établissement d'Etat qui soit consacré à l'enseignement de la sténographie, et qui fêtera son 50^e anniversaire le 3 octobre 1889.

M. Dlussy expose les principaux faits de l'histoire de la sténographie en Russie, où on enseigna d'abord, en 1792, une adaptation de Coulon de Thévenot.

M. Angel Menchaca, sténographe parlementaire de la République Argentine, fait une véritable conférence sur l'histoire de la sténographie dans le monde. Elle tient 12 pages du compte rendu, ce qui laisse à supposer que le texte a été revu et augmenté pour l'impression. C'est une véritable contribution encyclopédique.

Ensuite, M. Eugène Guénin parle de la sténographie de Coulon de Thévenot.

Un mémoire du docteur Zeibig, de Dresde, est lu par M. Depoin : il s'agit de la sténographie au Japon et à Madagascar. C'est Minamoto Koki qui a introduit la sténographie au Japon. Les systèmes en usage dérivent de Pitman.

De même à Madagascar. Un journal sténographique paraissait à Tananarive depuis le 1^{er} janvier 1889.

M. L.-P. Guénin donna lecture d'une relation historique sur la sténographie en Autriche, due à M. Faulmann et traduite par M. Fauconnel, sténographe-reviseur au Sénat.

Il y eut également une communication de M. Anton Bezensek, professeur à Philippopoli, qui parla de la sténographie chez les peuples yougoslaves (Slovènes, Croates, Serbes, Bulgares) et du service sténographique introduit à l'Assemblée provinciale de Zagreb (Agram) en 1860. Il donna par la même occasion des renseignements sur l'enseignement de la sténographie à Agram, Sofia, etc.

M. Luis Cortès y Suana (père de Ricardo, l'habile organisateur

du Congrès de Madrid en 1912) avait envoyé une notice, lue par M. E. Guénin, sur la sténographie en Espagne, où la première école de sténographie fut établie à Madrid par le gouvernement du roi Charles IV, aux termes d'un « *real orden* » du 21 novembre 1802, sous l'inspection et garde de la « *Sociedad economica madrileña de los amigos del Pais* ».

La seconde séance, du *mardi 13 août*, fut consacrée à la « discussion des questions relatives à l'application et au rôle de la sténographie dans l'enseignement, à la manière dont l'enseignement peut être donné, à l'extension qu'il peut prendre, à la forme sous laquelle il peut être introduit dans les programmes ».

C'est en ces termes que le président, M. Emile Grosselin, s'exprima, et, pour donner le bon exemple, il présenta lui-même un rapport qu'il avait rédigé au nom de la *Commission d'enseignement* du Congrès.

Une remarque préliminaire s'impose. M. Emile Grosselin, quoique sténographe parlementaire, était un pédagogue. On a tort de se figurer que l'enseignement de la sténographie est dévolu aux seuls spécialistes qui portent le titre de « professeurs de sténographie » et qui limitent leur activité à l'exercice de ces fonctions. Alors qu'il n'est pas rare de rencontrer des professeurs qui ne cultivent pas la « vitesse », bien peu de sténographes professionnels n'ont pas à leur actif un enseignement de la sténographie. Plusieurs de ces derniers sont d'ailleurs des auteurs de systèmes, et M. Grosselin était précisément d'une famille où l'on se préoccupait beaucoup de la diffusion désirable de la sténographie.

C'est une chose admirable de voir ces hommes d'élite, les Depoin, les Grosselin, les Guénin, d'autres encore, se préoccuper gravement, en 1889, de la question de savoir si la sténographie ne devrait pas être enseignée aux élèves des écoles primaires. Des enquêtes avaient été ordonnées, et, des réponses reçues il résultait que la sténographie était bel et bien un moyen pédagogique pour faciliter l'acquisition des connaissances élémentaires et pas seulement le moyen de suivre la parole rapide. Une brochure fut même éditée par le ministère de l'Instruction publique qui en avait confié la rédaction à M. René Fourès, secrétaire de la Société française de sténographie, dont *L'Instituteur sténographe*, de l'actif et incisif Edmond Goret, avait publié des travaux absolument neufs dans leur genre. Hâtons-nous de dire que nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui qu'en 1889 et reconnaissons franchement que le problème n'a pas été résolu, qu'on a laissé de côté les belles théories, la recherche d'un alphabet idéal remplaçant tous les autres connus ou... proposés. Les efforts ont porté presque exclusivement sur la sténographie considérée comme écriture rapide, commerciale et professionnelle.

Une série d'orateurs, dont quelques-uns étaient sceptiques, parlèrent sur le thème de l'enseignement de la sténographie. M. L.-P.

Guénin proposa que l'enseignement de la sténographie soit facultatif dans l'enseignement primaire, obligatoire dans l'enseignement secondaire ; que des cours de sténographie soient créés à l'école normale de chaque département.

La Commission d'enseignement proposait :

Le Congrès émet le vœu que l'usage de la sténographie se développe dans l'enseignement primaire comme instrument de travail destiné à économiser le temps du maître et celui des élèves et à donner des facilités aux diverses études de ce degré, notamment à celle de l'orthographe.

Un congressiste allemand, M. Albrecht, proposa la suppression des mots « et notamment à l'orthographe ».

La Commission d'enseignement demandait aussi que la sténographie prit place « dans les enseignements secondaire et supérieur, comme fournissant notamment aux élèves le moyen de mieux profiter des leçons de leurs professeurs, en recueillant la matière de ces leçons à l'aide de notes plus précises, et de faire leurs travaux préparatoires de rédaction avec plus de réflexion et de liberté d'esprit, grâce à la simplification de l'acte matériel qu'exige l'écriture ».

Un instituteur français, M. Dazin, demanda l'obligation de l'enseignement de la sténographie dans les écoles primaires.

Finalement, le Congrès se rallia aux formules de M. Guénin :

« Le Congrès émet le vœu que l'enseignement de la sténographie soit facultatif dans l'enseignement primaire, obligatoire dans l'enseignement secondaire. »

On y ajouta les considérants qu'on a lus plus haut : « Comme fournissant..... ». On adopta une formule plus générale en ce qui concerne les cours dans les écoles normales et on émit en outre le vœu « qu'une commission soit instituée par les gouvernements dans chaque pays pour s'assurer de la capacité professionnelle des professeurs chargés des cours de sténographie ».

La journée du mercredi 14 août fut celle de la sténographie parlementaire.

M. Th. Laborde, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le sujet, présenta un tableau rétrospectif et complétant sur certains points les détails déjà donnés au Congrès de Londres. Ce rapport ne tient pas moins de 35 pages du compte rendu. Il est regrettable que nous n'en ayons pas un tirage à part. Ultérieurement, M. Laborde fournit de longs suppléments à sa documentation qui s'étend sur les divers pays de l'Europe, l'institution des divers services parlementaires officiels, semi-officiels, indépendants.

On renvoya au vendredi suivant la discussion, pour permettre à M. Delaunay, défenseur du système unitaire, d'y participer.

En attendant, le Congrès aborda l'étude d'une question que posa M. Robert Fuchs : « *Recrutement des sténographes parlementaires au moyen de sociétés sténographiques universitaires* ».

Après une discussion où l'on constata que le mode de recrutement des sténographes parlementaires différait selon les pays, qu'en général pourtant un examen était prévu, selon diverses modalités, le Congrès renferma son idée dans une formule que lui présentait M. Guénin :

« Le Congrès émet le vœu : 1° Que le recrutement du personnel des services officiels soit toujours effectué par la voie du concours ; 2° Que la révision des discours, lorsqu'elle a lieu, soit toujours confiée à des sténographes chargés de ce service ; 3° Que les chefs des services sténographiques soient toujours choisis dans le personnel des sténographes officiels ; 4° Que les sténographes soient admis au concours pour le recrutement des services officiels sans distinction de méthode, ce mode de recrutement étant le seul qui permette de faire entrer dans les services les meilleurs praticiens et d'assurer tous les progrès au point de vue du perfectionnement des systèmes. »

Le jeudi 15 août ayant été consacré à une visite à l'Exposition, le Congrès ne tint pas de séance. Il reprit le lendemain, vendredi 16, la discussion sur la sténographie parlementaire.

M. Laborde fit cette observation assez curieuse que l'Angleterre, l'un des pays, certes, où l'emploi de la sténographie parlementaire était le plus prisé, ne figurait pas dans la liste de ceux qui possèdent un compte rendu officiel. Il posa la question : Comment différencier le compte rendu officiel du compte rendu semi-officiel des *Hansard's debates*, rédigé par M. Thomas Allen Reed, qui venait précisément d'entrer au Congrès ? Depuis 1878, M. Reed fournit, aux termes d'un engagement passé avec le ministre des Finances, un compte rendu semi-officiel pour les débats de la Chambre des Communes. Celle des Lords ne publiait des comptes rendus que pour les séances qui n'étaient pas publiques, et l'éminent confrère anglais fait savoir au Congrès « que, depuis quelques jours, le représentant des *Hansard's debates* est admis à la Chambre des Lords pour sténographier les débats et qu'il assiste aux séances avec un caractère semi-officiel ».

M. Bonvoux. — A-t-il une place spéciale ?

M. Reed. — Oui, et c'est la première fois qu'elle lui est attribuée.

M. Bonvoux. — Est-il placé dans la galerie ou dans l'hémicycle ?

M. Reed. — Il a une place dans la salle même des séances. Le compte rendu est dit semi-officiel, parce qu'il est fait par une entreprise privée, tandis que les débats des commissions sont pris par des sténographes officiels.

La discussion fut portée par M. Delaunay sur le terrain de la *sténographie unitaire*. La cause fut plaidée avec beaucoup de chaleur, mais M. L.-P. Guénin montra au continuateur de l'œuvre de Prévost que celui-ci lui-même n'aurait pas admis cette thèse qu'il y a utilité à ne se servir que d'une seule *sténographie*. La liberté des méthodes doit rester intacte. L'utilité d'une *sténographie* unique est toute relative, elle constitue un idéal vers lequel on peut tendre sans espoir de l'atteindre. M. Delaunay fut soutenu par M. Steger, chef du Service *sténographique* des Pays-Bas, dont M. Guénin lut le mémoire, et qui demandait au Congrès de soumettre à l'étude d'une commission spéciale, avec l'invitation de présenter un rapport au prochain Congrès, la question de savoir s'il serait possible que les *sténographes* de profession s'entendissent dans chaque pays pour introduire et soutenir *un seul et même système de sténographie, qui serait enseigné par eux, à l'exclusion de tout autre système de sténographie, et par quelle voie on pourrait obtenir ce résultat et en assurer la continuation.*

Tandis que M. Baeckler, de Berlin, rompait une lance en faveur de la liberté des méthodes dans le domaine de la *sténographie parlementaire*, mais demandait l'unité pour l'enseignement dans les écoles (« *M. Bonvoux* : La *sténographie*, à mon avis, ne devrait pas être enseignée dans les écoles »), M. Rindermann, de Berlin également, réclamait l'unité pour la *sténographie parlementaire* et commerciale. MM. Grignan et Depoin combattirent M. Delaunay, et le Congrès émit le vœu qui figure sous le n° 4 ci-dessus quant à la liberté des méthodes, étant bien entendu que seule la *sténographie parlementaire* était visée.

Enfin, le samedi 17 août, on parla de la *sténographie dite extra-parlementaire*, ou, en d'autres termes, de la *sténographie judiciaire* et, en général, de la *sténographie professionnelle* pratiquée librement ou avec l'appui de syndicats.

Sur rapport de M. Grignan, et après une intervention de M. Eugène Guénin, qui résume la discussion, le Congrès, laissant de côté pour le moment la question de la rémunération, que chaque pays peut résoudre pour lui-même, « *émet le vœu qu'un syndicat, composé de sténographes praticiens des divers systèmes et présentant toutes garanties de compétence et d'honorabilité, soit constitué dans chaque pays en vue de prendre les mesures propres à garantir les intérêts matériels et moraux de la profession.* »

Disons, à titre de renseignement, que l'on indiqua le chiffre de 60 francs comme celui de la rétribution par heure de *sténographie* et que l'on échangea pas mal de propos au sujet de la répartition de ce chiffre au cas où le client renoncerait à prendre livraison d'une partie du sténogramme et où l'heure ne serait pas complète.

La *sténographie commerciale* et les *secrétaires-sténographes* donnèrent à M. René Vannaise l'occasion de présenter un rapport circonstancié sur les origines de la profession et sur son exten-

sion. On commençait alors seulement à se préoccuper du rôle que la femme pouvait jouer dans ce domaine, et ce n'est pas sans une certaine stupéfaction qu'on lit aujourd'hui cette phrase du rapport : « L'introduction de femmes dans une maison de commerce ou dans une administration ayant d'autres employés, semble présenter, à vrai dire, quelques inconvénients... » Mais le rapporteur averti ajoute aussitôt : « Ils sont plus apparents que réels, si nous nous en rapportons à l'expérience de nombreux Américains... »

Le Congrès vote le vœu de sa commission :

« *Que les secrétaires-sténographes soient admis après examen dans le syndicat professionnel.* »

Le Congrès prit connaissance, avec un vif intérêt, de modèles de machines à écrire et à *sténographier*. Nous ne faisons que mentionner aujourd'hui ces appareils, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, en constatant l'essor prodigieux pris par la *dactylographie*.

Avant de se séparer, le Congrès de Paris procéda à l'élection d'un nouveau *Comité de jonction*, qui se composait de neuf Français, six Allemands, trois Anglais, un Argentin, un Autrichien, un Belge, un Bulgare, deux Espagnols, deux Américains des Etats-Unis, un Italien, un Hollandais, un Russe, un Suisse.

M. Weber, de Luxembourg, qui figurait dans le Comité jusqu'alors, avait refusé toute réélection parce que, par principe, il était opposé à des réunions trop fréquentes du Congrès, et que, contrairement à ce principe, le Congrès venait de décider de se réunir en 1890 à Munich.

Le banquet de clôture eut lieu à 7 heures du soir, à l'hôtel Continental, où de nombreux et brillants toasts furent portés par plusieurs congressistes, les participants étrangers ne tarissant pas d'éloges sur la merveilleuse réception qui leur avait été ménagée.

Le III^{me} Congrès - Munich 1890.

Conformément à la décision prise à Paris en 1889, Munich eut, en 1890, le III^e Congrès *sténographique international*. Nos confrères gabelsbergiens tenaient à ce que cette solennité coïncidât avec l'inauguration du monument élevé à la mémoire de leur illustre chef d'école, et fût la suite immédiate du Congrès *sténographique international gabelsbergien*. Au 30 juin 1889, 703 sociétés, composées de 18.480 membres effectifs, enseignaient le système à 38.517 personnes. Le 12 janvier 1890, le Comité du monument se rendait dans l'atelier de l'artiste sculpteur Eberle pour prendre connaissance de la maquette définitive et il fixait au 11 août suivant l'inauguration de la statue. Une commission d'organisation

était nommée. Les fêtes devaient avoir lieu du 6 au 13 août, les 11, 12 et 13 étant réservés au III^e Congrès international. Les gabelsbergiens venus de divers pays fournirent un gros contingent. Les stolziens et les arendsiens ne firent pas bande à part. Seul, le représentant de l'Ecole Duployé, M. le Dr Weber, de Luxembourg, celui-là même qui, à Paris, l'année précédente, s'était prononcé contre une nouvelle réunion aussi rapprochée, était, des pays étrangers et des écoles françaises, présent le jour de l'ouverture.

M. Weber prononça un discours en allemand au nom de l'*Institut sténographique des Deux Mondes* et porta son toast à la « sténographie universelle de l'inoubliable Gabelsberger ».

Le Dr Wiener souhaite « l'union de tous les sténographes ».

La journée du 11 août fut consacrée à l'inauguration de la statue de Gabelsberger, devant laquelle des discours furent prononcés par des représentants d'Amérique, de Bulgarie, du Danemark, d'Italie, de Finlande.

La première séance du III^e Congrès international eut lieu le lundi, dès 10 heures du matin. Le premier bourgmestre de Munich prononça le discours d'ouverture. Les gouvernements saxon, danois, luxembourgeois et hongrois avaient envoyé des délégués. Le président du Congrès était le major Gack, de Munich, avec, comme premier secrétaire, le Dr Gantter, de Francfort. 135 personnes se firent inscrire sur la liste de présence. De Londres, le stolzien Ludwig, de la *Shorthand Society* ; d'Amérique, M. Gliedt, de Jersey-City ; de Bulgarie, MM. Bezenschek et Constantinoff ; de Danemark, M. Dessau, etc...

Le second jour arriva le célèbre Isaac Pitman, qui fut accueilli avec grand enthousiasme. On interrompit la séance pour lui permettre de parler sur l'extension prise par son système en Angleterre et en Amérique. Le directeur du Service sténographique officiel grec, M. Mindler, d'Athènes, entra également dans la salle. M. J. Depoin, président de l'*Institut sténographique des Deux Mondes*, était aussi arrivé.

Quant aux communications à l'ordre du jour, elles furent de même nature que celles du Congrès de Paris. Le professeur Markowitch, de Budapest, parla de l'histoire de la sténographie en Hongrie. Le professeur Jan Otakar Prezák, de Prague, de l'œuvre de Gabelsberger dans les pays de langues slaves. M. Fabritius, d'Helsingfors, sur l'emploi de la sténographie en Finlande. M. Gantter, de Francfort, de la sténographie et la presse. Le juge Selig, de Munich, de la sténographie au service de la justice et de l'administration ; M. Maierhofer, de Munich : Emploi de la sténographie dans le commerce ; M. Weizmann, de Vienne : La sténographie dans les Universités.

Sur un rapport du Dr Zeibig, de Dresde, une vive discussion s'engagea, qui aboutit au vote de conclusions concernant le Bu-

reau sténographique modèle ; en d'autres termes on reprenait le débat sur la sténographie parlementaire, sujet jamais épuisé et qui reste à l'ordre du jour des congrès, comme du reste la plupart des autres questions. Sujet un peu spécial néanmoins pour l'ensemble des personnes qui s'intéressent à la sténographie et dont les préoccupations se limitent aux progrès que fait l'enseignement de la sténographie, domaine où le nombre des sténographes est presque illimité, et où même il y a facilement pléthore.

Le bureau sténographique idéal, tel que se le représentait le Congrès sténographique international de Munich, devait présenter les caractéristiques suivantes :

Ce bureau doit être officiel ou une institution d'Etat, et non pas aux mains d'un entrepreneur. Les sténographes qui y sont attachés doivent recevoir un salaire suffisant pour que, sans se livrer à d'autres occupations, ils puissent consacrer tout leur temps, tous leurs efforts à l'amélioration de leur situation, être promus dans une classe de traitement plus élevée et jouir de la pension de retraite accordée aux fonctionnaires. Les transcriptions du sténogramme, faites jusqu'alors en écriture usuelle, devront dorénavant l'être au moyen de la machine à écrire. L'examen technique pour l'obtention d'un emploi de sténographe sera basé, non seulement sur la transcription d'une dictée, mais comportera un essai pratique d'une durée de plusieurs jours. Dans l'intérêt de la bonne marche du bureau, le chef de celui-ci ne pourra être choisi que parmi les membres du dit bureau.

Une proposition très intéressante fut faite par M. Altneder, qui exprima l'espoir de voir se fonder une revue sténographique internationale, s'occupant principalement de l'histoire de la sténographie et qui, renseignant ses lecteurs sur les congrès, servirait de trait d'union dans l'intervalle entre deux sessions. L'idée ne fut pas agréée de tous, et nous pouvons bien ajouter : hélas ! Le motionnaire retira sa proposition, voyant qu'il marchait sur un terrain brûlant, les questions de méthodes excitant trop les amours-propres pour que l'on pût songer déjà à des discussions objectives en pareille matière. Quelqu'un avait suggéré que l'*Institut sténographique royal de Dresde* (gabelsbergien) pourrait prendre la chose en main. Or, du côté stolzien, on avait déjà l'*Archiv für die Stenographie*, qui donnait pas mal de documents pouvant servir à l'histoire universelle de la sténographie. D'autre part, l'*Institut sténographique de Dresde* publiait le « *Korrespondenzblatt* », dont la collection est une mine extrêmement riche pour tous ceux qui veulent se rendre compte de l'extension prise par la sténographie dans le monde et à travers les âges. En France, la « *Revue internationale de sténographie* » publia une quantité de mémoires de premier ordre. M. Havette, qui reprit la direction de ce journal des mains de M. de Villefaigne, sauf erreur, a dû en garder bien d'autres dans ses tiroirs, faute de trouver un public assez nom-

breux pour faire vivre une modeste publication de 16 pages où l'on ne préconisait aucun système tout en parlant de tous, le nom du système étant secondaire. Pour être juste, il faut reconnaître que les journaux sténographiques se rattachant à telle ou telle école ont fait souvent leur possible pour éviter que leurs lecteurs soient des ignorants pour tout ce qui ne concerne pas les préoccupations immédiates. Les exemples abondent, et de plus en plus la presse sténographique tourne ses regards vers les vastes horizons. Mais ceci est une parenthèse.

Une trentaine de pages environ du compte rendu officiel sont consacrées à la question soulevée par M. Altneder. Celui-ci rappelle tout d'abord que le goût pour les études sténographiques et la collaboration commune, dans ce sens, des différentes écoles, date du Congrès de Londres, qui fêta le 300^e anniversaire de la fondation de la sténographie moderne. Sur ce thème, l'honorable congressiste fait un chaleureux appel à ses collègues et, sans se dissimuler les difficultés de la tâche, croit qu'une décision pourrait être prise à Munich. C'est le but des congrès internationaux de rapprocher les partisans de divers systèmes pour voir si, faisant abstraction des idées de clocher, il n'y a pas moyen de travailler en commun dans l'intérêt de la sténographie. Le premier orateur dans la discussion générale est M. Max Baeckler, de Berlin. Il dit les difficultés des réunions internationales fréquentées régulièrement par les mêmes personnes et voit là un obstacle à l'échange pratique de vues entre représentants de divers systèmes. Une gazette sténographique internationale destinée à servir de trait d'union entre les congressistes, risquerait fort de n'atteindre qu'un nombre extrêmement restreint d'intéressés. L'indifférence pour l'histoire de la sténographie est trop générale pour qu'un journal, qui s'en occuperait d'une façon intensive, puisse recueillir suffisamment de souscripteurs. Il voudrait atteindre par un autre moyen le but que se propose M. Altneder. Il voudrait le réaliser sur le terrain national. Ainsi les écoles Stolze-Gabelsberger, Arends, pourraient réunir l'argent nécessaire pour publier à la fin de l'année un recueil des faits les plus importants s'étant produits chez elles. M. Dietze remarque que le Dr Mitzschke fait déjà quelque chose dans ce sens depuis quelque temps et publie des volumes intéressants. Le premier traite de l'histoire ancienne de la sténographie. M. Wiemer voudrait confier l'étude de la question à une commission de cinq membres, qui ferait un rapport à la fin du congrès. M. Haepe, de Dresde, croit que l'idée de M. Altneder n'est pas plus inopportune que celle des timbres-poste, auxquels on ne songeait pas il y a cinquante ans, et dont l'usage aujourd'hui est général. Un trait d'union sténographique entre les divers pays serait fort utile, car il développerait un peu plus les notions, plutôt rudimentaires en ce moment, que l'on a sur la sténographie dans les divers pays. M. Weizmann veut renvoyer l'affaire au *Comité de jonction* pour

qu'il présente des conclusions au IV^e Congrès, mais sans succès, devant l'information, par M. Haepe, que l'*Institut sténographique royal de Dresde* étudie les moyens de faire de son organe (*Korrespondenzblatt*) une revue répondant aux vœux exprimés. Mais on rouvre le débat pour, en définitive, se rallier au texte présenté par M. le Dr Gantter, de Francfort.

« Le III^e Congrès sténographique international se déclare d'accord avec la proposition de M. Altneder tendant à la fondation d'un journal sténographique international, reconnu comme désirable. »

Encore deux communications à citer : l'une du major Suter, de Bernè, sur l'emploi de la sténographie dans le militaire ; l'autre, du professeur Albrecht, sur l'enseignement de la sténographie. Plusieurs démonstrations à la machine à écrire furent faites, entre autres par la fille du professeur Zeibig, qui fit l'admiration des assistants.

Le correspondant de l'*Archiv für Stenographie* de 1891, à qui nous empruntons plusieurs détails de cet article, feu J. Rindermann, sténographe du Reichstag et, sauf erreur, un adhérent de la sténographie Stolze, écrivait :

« Le Congrès s'est terminé comme le précédent (Rindermann avait été l'un des participants les plus actifs du Congrès de Paris, sur lequel il donna une relation étendue dans l'*Archiv*). Les objets en discussion étaient les mêmes. A l'amicale réception par le président Carnot succéda ici l'invitation du bourgmestre de Munich à un banquet à l'hôtel de ville. Un ministre d'Etat assistait aux délibérations.

« On avait beaucoup craint avant le Congrès que la prépondérance de l'élément gabelsbergien fût une difficulté pour réaliser le but que se proposait le Congrès. Cette crainte était vaine ».

Rindermann observe que la participation de l'élément féminin fut plus forte à Munich qu'à Paris. M. Depoin leva même son verre avec enthousiasme, sur les bords du lac de Starnberg, où l'on était allé en excursion, en l'honneur des dames, en exprimant l'espoir que le bel exemple qu'elles avaient donné à Munich serait suivi aux congrès sténographiques internationaux ultérieurs où, en effet, le beau sexe s'est montré non seulement nombreux, mais militant.

Après avoir complété, par cinq noms représentant les Anciens Stolziens, les Nouveaux Stolziens, l'école Arends, l'école Roller, l'école Gabelsberger, la représentation au sein du *Nerus Comité ou Comité de jonction*, le III^e Congrès sténographique international prit acte de l'invitation adressée par les associations stolziennes de Berlin, de se réunir dans cette ville, en 1891, pour tenir le IV^e Congrès international.

Le volume donnant le compte rendu officiel du Congrès de Mu-

nich comporte 287 pages. Il s'ouvre par un coup d'œil rétrospectif, de M. Altneder, sur les deux premiers congrès, ceux de Londres et de Paris. L'exemplaire que nous avons sous les yeux, et dont nous devons la communication à l'aimable M. W. Carlton, contient en annexe un rapport de 32 pages publié à Londres par Henry Richter et intitulé : « An Account Describing all the points of interest in connection with the third International shorthand congress, Munich 1890, by Henry Richter ; official representative of the congress committee, president of The Shorthand Society and The G. R. Phonographic Society, Honorary Member of The Gabelsberger shorthand societies of New-York and Munich ; author of Graphic shorthand ». Il contient entre autres la reproduction d'une lettre en sténographie Pitman et en sténographie Gabelsberger, puis un hors texte contenant le portrait de la statue de Gabelsberger. De même un résumé des rapports présentés à Munich.

Le IV^{me} Congrès. - Berlin 1891.

Nous voici au IV^e Congrès international. Il a lieu à Berlin, son organisation étant assurée par les soins des associations stoliennes, à la tête desquelles se trouve le militant Max Baeckler, qui est encore aujourd'hui l'un des sténographes le plus en vue d'Allemagne.

Comme pour les Gabelsbergiens l'année précédente, une réunion internationale des représentants de l'Ecole Stolze commença la série des manifestations. Mais il n'y eut pas d'inauguration de monument élevé à la mémoire du fondateur de l'Ecole. Les fonds recueillis à cet effet ne suffisaient pas. On se borna à enregistrer l'état de la caisse, la « Stolzestiftung » devant faire encore un effort.

La première séance du Congrès international eût lieu le jeudi 1^{er} octobre, à 10 heures du matin, dans une salle du Reichstag. Trois cents participants environ s'y trouvaient. Le discours d'ouverture fut prononcé par le conseiller secret Blenk, qui, après la petite incursion dans l'histoire de la sténographie et de ses applications, salua tous les congressistes nationaux et étrangers. Puis deux conférenciers parlèrent : l'un, le Dr Wiemer, de Berlin, sur *la valeur, dans la vie publique, de la sténographie* et des efforts faits dans ce sens en Allemagne ; l'autre, le Dr Gantter, de Francfort, sur *les limites de la sténographie*. Une courte discussion suivit, mais il ne fut pas voté de résolutions.

M. Brauns (Hambourg) parla de la *sténographie symbolique* en général, et spécialement de la représentation symbolique des finales.

L'après-midi, ce fut le tour de M. Potin, de Paris, qui parla du service sténographique dans la Chambre des députés. La sténographie parlementaire devait, encore cette fois, et chaque con-

grès y revint, faire l'objet d'une discussion approfondie, surtout entre quelques spécialistes qui furent convoqués pour une séance spéciale. C'est la question des honoraires qui alimenta le débat, terminé par le vote de résolutions dont voici un résumé :

1. Le prix équitable d'une heure de sténographie avec transcription en écriture ordinaire est de 40 marks (pour conférences et débats).

2. Ce prix est élevé à 60 marks et peut même aller plus haut pour la reproduction de débats particulièrement difficiles, exigeant la collaboration de plusieurs sténographes (par exemple pour les débats judiciaires, — on aurait dû ajouter pour les débats techniques).

3. S'il s'agit de prises faciles et dont la transcription n'est pas urgente, le prix de 30 marks sera suffisant.

4. Pour les débats prévus comme devant avoir une longueur moyenne de 4 heures par jour, le prix de 50 marks servira de base.

5. Pour les dictées, le prix variera entre 10 et 20 marks par heure.

Un délégué suisse, M. Eugène Hueblin, de Zurich, sténographe des Chambres fédérales, prit part à la discussion et déclara que les circonstances n'étaient pas les mêmes dans son pays qu'en Allemagne, que tout d'abord il y fallait calculer en francs, et que certainement on ne pourra pas en réalité y demander tout autant, les marks étant convertis en francs ; ceux-ci représenteraient une somme trop forte. Une commission de 9 sténographes berlinois fut constituée pour élaborer un tarif qui vaudrait pour l'Allemagne et la Suisse. Il ne pouvait s'agir ici que de la Suisse de langue allemande.

M. Zuckertort, de Berlin, donna en exemple au Congrès l'organisation des réviseurs tels qu'ils fonctionnent à la Chambre française.

Vint ensuite un rapport de M. le Dr H. Grosse, de Heiligenbeil, l'adaptateur de la sténographie Arends à la langue française, sur *la sténographie et l'école* ; il fit l'historique de la question, dit les motifs militant pour cet enseignement et ceux qui s'y opposent. La difficulté réside dans le fait qu'il y a non pas un, mais des systèmes. Il faudrait en trouver un qui puisse réunir tous les suffrages. Et c'est toujours à cette pierre d'achoppement que se heurtent les efforts qui, du reste, se sont poursuivis non sans succès, malgré l'objection de la pluralité des systèmes que présentent avec empressement ceux qui, pour un motif ou pour un autre, ne voient pas de bon œil le progrès qu'on voudrait leur faire réaliser.

Une seconde séance de travaux eut lieu le vendredi 2 octobre.

Le Dr Engel, de Berlin, développa le thème de l'utilité de la sténographie pour les écrivains, pour la préparation de leurs œuvres, mais il rencontra des contradicteurs, et l'on avait l'impression que, dans cette affaire, tout dépendait du tempérament de l'individu, des normes définies ne pouvant pas être fixées pour chacun.

De Londres, M. A. Cope avait envoyé un travail qui fut lu par M. Rindermann, de Berlin, et qui avait trait à l'activité de la *Phonetic Shorthand Writers Association*.

La sténographie, envisagée du point de vue hygiénique, fit l'objet d'une communication du Dr Schuck, de Berlin.

On revint l'après-midi. Le sténographe parlementaire Zuckertort parla de la formation des sténographes parlementaires. M. Velten, d'Essen, de la tolérance sténographique, et le professeur Faulmann, de Vienne, de la sténographie reproduite à l'aide de types d'imprimerie (typosténographie).

Un travail fut présenté par M. Kayser, de Londres, au nom de son confrère empêché, M. Pocknell, de Londres également. Il s'agissait d'une nouvelle théorie de la sténographie cursive. E. Pocknell fut l'un des présidents (1885-86) de la célèbre *Shorthand Society*, de Londres, qui organisa le premier congrès international de sténographie en 1887, membre du *Willis-Byrom-Club*, l'association de sténographie pour les études historiques fondée aux Etats-Unis en 1902, et dont ne font partie à l'heure actuelle que des Américains et des Anglais. Pocknell a publié lui-même des ouvrages historiques et théoriques. Il a été amené à se demander si le principe géométrique ne pouvait pas être remplacé, en anglais, par celui de la sténographie graphique, genre Stolze et Gabelsberger. On sait qu'en ce moment ce principe est réalisé par M. J. Gregg, de Chicago, qui a donné une impulsion immense à son système, qu'il est venu lui-même faire connaître en Angleterre.

M. Pocknell espérait pouvoir obtenir les résultats suivants :

- 1° Un système phonétique complet ;
- 2° Un système qui, en réduisant les voyelles à 5, soit *a, e, i, o, et u*, en ajoutant des signes pour représenter *c, x et q*, et en supprimant les signes combinés, puisse être transformé en un système orthographique pour servir à copier l'orthographe archaïque ou surannée.
- 3° Un alphabet dont les caractères, qu'ils soient employés phonétiquement ou orthographiquement, puissent se joindre à volonté sans voyelles intercalées.
- 4° Un schéma complet de caractères indépendants et séparés pour les voyelles, susceptibles d'être reliés sans aucune consonne et souvent sans exiger d'effort additionnel.
- 5° Une série de signes, actuellement adaptés à l'anglais mais susceptibles d'être adaptés aux principales langues européennes et pouvant servir dans l'enseignement des langues comme notation fixe des sons de la parole.

6° Par la combinaison des buts ci-dessus indiqués, l'idéal de la *Shorthand Society*, à savoir, « le perfectionnement d'un système adapté, autant que possible, à l'usage général. »

Ce travail était accompagné de graphiques expliquant le nouveau système.

M. Rindermann, de Berlin, lut un mémoire de M. Richter, de Londres aussi, sur un sujet analogue, et qui étudiait la question si controversée : *Sténographie graphique ou géométrique* (mathématique).

Le professeur de gymnase, M. Morgenstern, de Gross-Lichterfelde, entreteint son auditoire de la *Sténographie, envisagée comme science*, et dit la nécessité qu'il y avait de poursuivre à fond l'examen de cette branche du savoir humain en réunissant tous les efforts des différents pays.

M. Potin, de Paris, donna une nouvelle contribution, et parla de l'enseignement de la sténographie aux femmes, puis de l'enseignement de la sténographie par des leçons particulières, tandis que M. Max Baeckler, de Berlin, présentait ses idées sur la sténographie apprise par correspondance.

M. Walpole, de Londres, fit des communications sur l'exercice de la profession de sténographe en Angleterre, où il a occupé si longtemps ce poste. Un autre professionnel de marque, M. Gurney-Salter, dont le nom est intimement lié à l'histoire de la sténographie parlementaire dans le même pays, traita de la transcription des sténogrammes par des secrétaires.

Le temps manqua pour entendre MM. Roller, Schrey et Dr Brauns, qui remirent leurs travaux pour l'impression.

Enfin, le Congrès international faisant sienne une proposition qui avait été discutée devant le Congrès international stolzien des jours précédents, vota la constitution d'une commission qui serait chargée de faire une enquête sur la fréquence des sons.

Sur la proposition d'un sténographe de Suède, M. Lundgren, d'Upsal, il fut décidé que le V^e Congrès international de sténographie se tiendrait à Stockholm en 1894.

Il y eut des excursions à Potsdam, au célèbre château illustré par le Meunier de Sans-Souci, des réceptions ; au cours de l'une de celles-ci, on lut une humoristique « dissertation » sur la diversité des tempéraments des sténographes, de MM. H. Behie et R. Schwarz, de Suisse.

La veille, un banquet de 1.000 couverts réunissait les sténographes des deux sexes. Une composition musicale, exécutée sous la direction de son auteur, M. de Wittken, et intitulée *Musikalischer Stenographentag*, termina la soirée au milieu de la gaieté générale. M. Walpole, de Londres, dans le compte rendu adressé au *Pitman's Journal*, dit qu'à un moment donné les conversations se tenaient en allemand, français, anglais, espagnol, russe, ita-

lien, suédois, hongrois, persan, bulgare, finnois, et même en grec et en latin. Une vraie Tour de Babel, comme celle où vivent les systèmes de sténographie !

Le V^me Congrès. - Chicago 1893.

Le V^me Congrès sténographique international s'est tenu en Amérique, à Chicago, du 19 au 22 juillet 1893, sous la présidence de M. J.-L. Bennett, sténographe judiciaire. Des travaux furent présentés par des sténographes d'Amérique, d'Australie et d'Europe (remarquez que nous parlons de continents). Il est naturel que les assistants à ce congrès fussent presque exclusivement des Américains, comme il n'est pas surprenant que les congrès tenus en Europe ne réunissent que des Européens. Cependant, à Chicago, nous voyons un Allemand, le Dr Rud. Tombo qui, depuis plusieurs années, est fixé en Amérique, et qui participera activement aux débats ; un représentant gabelsbergien venu d'Allemagne et six Anglais.

Voici la liste des travaux principaux qui, la plupart, ne soulèveront pas de discussion :

- The Relation of Stenography to universal language, de M. Kronsbein (Allemagne).
- Shorthand and the Study of foreign Languages, de Rud. Tombo.
- Universities in Shorthand, de Karl Hempel.
- Legibility in Shorthand, de William W. Osgoodby.
- The Typewriter and Stenographer, de H. E. Joel.
- Shorthand from the Earliest Times to the introduction of the Art in England, de Norman P. Heffley.
- The World's shorthand literatur, de William E. A. Axon, Manchester (Angleterre).
- What a half century done for shorthand, de David Wolfe Brown.
- Stenography as a skilled profession, de Edward V. Murphy.
- Medical Reporting and its difficulties, de William Whitford.
- The Phonograph in reporting, de Geo C. Holland.
- The general use of typewriting, de Chas H. McGurrian.
- Details, de O. C. Gaston.
- Foundation Stones, de Eliza B. Burnz.
- Man and Woman in the Shorthand World, de Carrie A. Clarke.
- The modern business woman, de Emma Jacobson.
- Early Stenography men and women, de M. Jeannette Ballantyne.
- Women as Court reporters, de Minnie L. Johnston.
- What Stenography has done for Women, de Mary E. Miller.
- Salaries for stenographic work and appointment of official stenographers, de Dr Julius Zeibig.
- Success and failures of amanuenses, de J. R. Price.
- Practical stenographers the Champions of shorthand integrity, de Chas T. Platt.
- Stenographic Journalism, de C. H. Rust.
- The universal association of stenographers, de J. Gale Nerdham.

Soit 25 travaux. Chaque auteur a sa photographie reproduite sur papier couché dans le *The National Stenographer*, où nous

puisons le plus clair de ces lignes, grâce à l'obligeance de M. Carlton, du Bureau International du Travail, qui a mis déjà plusieurs ouvrages de sa riche bibliothèque à notre disposition.

Nous ne pouvons songer à reproduire ici, même en un court résumé, ces travaux, publiés intégralement dans la revue dont nous venons de parler. Nous nous attacherons essentiellement au n° 3 : *Universities and Shorthand*, courte communication envoyée d'Allemagne par M. Karl Hempel. Elle fut la seule qui provoqua une discussion et le vote d'une résolution.

M. Hempel, après avoir constaté que dans son pays, l'enseignement de la sténographie n'est pas encore entré dans les Universités (nous sommes en 1893), déplore que les efforts, tout en se portant sur la propagande des systèmes existants, se heurtent aux ambitions de plusieurs dont l'objectif est de faire table rase de ces systèmes, qu'il déclare parfaits, pour en construire d'autres. Cela provoque le trouble dans les esprits et nuit à l'idée même de la sténographie. Il va sans dire que les novateurs prétendent au contraire qu'ils sont capables, eux, de réveiller enfin les indifférents et que chaque individu désireux d'apprendre l'art d'écrire vite et sûrement se précipitera sur le morceau de choix. Le temps que les frères Kunowski, par exemple, ont consacré à l'étude comparative de 150 systèmes (nous disons bien 150), eût été mieux employé à la pratique du système Gabelsberger et aux moyens d'assurer le triomphe de celui-ci. Ainsi, on se serait plus tôt rapproché d'un but intéressant : l'enseignement de la sténographie dans les Universités, lesquelles pourraient faire beaucoup, si elles le voulaient, en formant des maîtres éprouvés et en attirant l'attention sur l'inutilité de tous les nouveaux systèmes. Les gouvernements, selon M. Hempel, devraient établir des chaires de sténographie dans les Universités, et leurs professeurs auraient pour mission de rester impartiaux devant les différents systèmes (probablement Gabelsberger, Stolze, Arends). Si, à Berlin, rien ne se fait dans ce genre, il y a pourtant à l'Université de Königsberg un commencement sérieux de réalisation. Au congrès de Munich, M. Weitzmann a proposé que les Universités forment des professeurs compétents ainsi que des sténographes praticiens. Les professeurs doivent avoir la culture nécessaire pour discuter avec leurs élèves les différents systèmes. Il faut que la littérature sténographique sorte des limites extrêmement restreintes dans lesquelles on l'enserme habituellement. Et voici la résolution que propose M. Hempel :

« Le congrès universel de sténographie de Chicago déclare que l'établissement de professeurs de sténographie dans les Universités est un moyen sûr d'accomplir un travail sérieux pour la pratique de cet art ; il adresse une requête urgente à tous les gouvernements pour qu'ils favorisent la création de chaires de professeurs de sténographie. »

La discussion étant ouverte, le président dit qu'à son sens la sténographie doit être considérée comme une branche nécessaire

du programme d'études et qu'elle doit figurer obligatoirement dans celui-ci.

Puis, intervient un adversaire, il s'en trouve toujours : M. Tuttle commence par dire que « ce que font nos amis en Allemagne ne nous concerne pas beaucoup ». Il ne désire pas une extension de la profession de sténographe, crainte que cette carrière soit encombrée et que cette extension nuise à ceux qui y sont entrés, ce qui se produira lorsque des chaires de professeurs s'établiront dans tous les collèges « pour moudre autant de sténographes que possible ».

M. Tuttle explique que, demeurant à 800 milles de Chicago, dans un district qui a 200 milles (70 lieues) de long et 100 milles de large, il est le seul sténographe. « Cela me suffit amplement », mais il se persuade que dans dix ou quinze ans sa position serait toute autre si le gouvernement se mettait dès aujourd'hui à favoriser l'extension de la sténographie.

Faut-il exercer une pression sur les Universités, se demande M. Dermut ? Il n'est pas à même de se faire une opinion à cet égard ; il se borne à dire que les institutions actuelles fournissent les sténographes dont on a besoin. Il ne craint pas du reste les compétitions qui naîtraient d'un enseignement développé de la sténographie, car les professionnels pour le commerce, les débats parlementaires, judiciaires, ne peuvent guère se former que par leur propre volonté. Ceux qui sortent de l'école ne seraient jamais en état, sans une préparation spéciale, de gêner les sténographes pratiquants.

M. Price espère que le congrès de Chicago ne passera pas à la postérité pour s'être opposé à l'introduction de la sténographie dans les écoles. Ce serait de sa part une manifestation d'égoïsme, étant donné d'ailleurs l'utilité générale de la sténographie, par exemple, outre la prise de notes, pour l'étude des langues étrangères.

M. Geer rompt une lance en faveur de la langue universelle que la sténographie peut aider, de par son caractère phonétique, à former. Et quant aux compétitions, « c'est là où elles sont les plus ardentes qu'il y a le plus d'affaires et qu'on reçoit les meilleurs émoluments. » L'orateur cite l'exemple de New-York.

M. Saunders fait une remarque très juste : Si la sténographie, n'est pas connue du grand public, cela est dû avant tout au dédain qu'il éprouve pour elle. Peut-être y a-t-il encore de nos jours des gens qui la considèrent comme un art d'un ordre peu élevé, bon pour de pauvres diables. « Or, poursuit M. Saunders, ce sont précisément les intellectuels, les gens de lettres, ceux qui font des recherches scientifiques, qui en ont le plus besoin... » mais ils n'en veulent rien savoir.

Pour M. Cross, la sténographie devrait être connue des futurs juristes, des hommes d'Etat. Il a connu un juge qui prenait toutes ses notes en sténographie. (Nous en connaissons aussi et notam-

ment un qui rédige même ses rapports en sténographie et les lit tels quels devant la cour. Nous avons aussi eu sous les yeux le texte d'une conférence préparée entièrement à l'aide de la sténographie et due à un professeur d'Université de la Suisse romande).

Enfin, pour la bonne bouche, voici une dame, Miss Eliza Burnz, qui raconte ses longues expériences. Elle s'est vouée à l'apostolat de la sténographie dans les écoles depuis 1869. Un jour elle obtint d'un directeur d'école normale que la sténographie figurerait au programme dès que l'institution serait transférée dans le nouveau bâtiment en construction. Vingt ans se sont écoulés, et la promesse n'est pas tenue, dit-elle. Lorsque ses élèves avaient pris des notes en sténographie, « les autres jeunes filles faisaient troupe autour d'elles et disaient : « Oh ! répétez-nous ce que le professeur a dit. » La sténographie ne doit pas être seulement considérée comme un enseignement technique — le dessin est également une branche technique — mais comme étant d'intérêt général.

L'espace nous fait défaut pour parler en détail des autres mémoires. Celui de M. Tombo sur l'utilité de la sténographie pour l'étude des langues étrangères mériterait une mention toute particulière :

« Je ne crains pas de dire que la connaissance de la sténographie permet d'apprendre une langue en moitié de temps qu'on ne le fait d'ordinaire... »

« Le sténographe qui prendra une dictée en anglais, en allemand, en espagnol ou en français s'assurera certainement un salaire plus élevé ».

Un point sur lequel le rapporteur ne rencontrerait certainement pas chez nous une adhésion unanime : Il prétend que les adaptations des systèmes graphiques sont bien meilleures que les adaptations des systèmes géométriques. Il reconnaît cependant qu'il faut toujours employer l'adaptation du système que l'on pratique, qu'il soit graphique ou géométrique.

Telle fut la séance du jeudi matin 20 juillet. On revint l'après-midi pour entendre toute une série de conférences sur les divers sujets relatifs à la sténographie et à la machine à écrire. Puis, le soir, une troisième séance était exclusivement réservée pour les dames, sous la présidence de M^{lle} H.-A. Sinn. On entendit entre autres un rapport de M^{lle} Emma Jacobson sur les dames comme sténographes judiciaires, puis de M^{lle} Minnie Johnson sur ce thème : Qu'a fait la sténographie pour la femme ? Mais la discussion fut écourtée, dit le *Schweizer stenograph*, auquel nous empruntons ce détail, « et un auditeur qui voulait prendre la parole pour la seconde fois fut invité à s'asseoir ». On passa en conversation le reste de la soirée.

Le lendemain matin 21 juillet, la suite de l'ordre du jour fut

liquidée. M. Tombo lut un mémoire de M. Zeibig sur les hono-
raires en sténographie. Carrie A. Clarke, de Chicago, parla de
l'homme et de la femme dans le monde sténographique, M. Rush,
de Chicago, du rôle de la sténographie dans le journalisme,
M. Needham, de l'union universelle, etc., etc.

L'après-midi, la commission, qui avait été nommée pour rap-
porter sur les résolutions, proposa tout d'abord de voter des
remerciements aux organisateurs du congrès, puis d'accepter le
texte de la résolution proposée par M. Hempel, ce qui fut fait.

Le samedi 22 juillet eut lieu une visite à l'exposition universelle,
où l'on admira les expositions sténographiques du Phonographic
Institut et du professeur Heffley, qui avait fait au congrès une
longue communication sur l'histoire de la sténographie anglaise.
Enfin, « le jour des sténographes à l'exposition universelle », qui
était en même temps le dernier jour de leur congrès, les réunit
au nombre de 500 dames sténographes et d'un grand nombre de
messieurs au « Woman's Building », puis dans la spacieuse
« Assembly-Hall » où Miss Weight se fit applaudir dans une allo-
cution qui mettait en relief, encore une fois, la nécessité et l'im-
portance des organisations sténographiques féminines.

Chose curieuse, les journaux sténographiques américains, à
part celui auquel nous avons emprunté la substance des lignes
ci-dessus, le compte rendu officiel n'ayant pu nous être soumis,
se dispensèrent de donner des détails. L'un d'eux, le *Phonogra-
phic World*, au dire du correspondant du *Schweizer Stenograph*,
qui a quelques pages très documentées sur le sujet, inséra uni-
quement la liste des travaux présentés.

Nous en avons toutefois assez dit pour que chacun se rende
compte que la manifestation de Chicago marque une étape impor-
tante dans la vie des congrès internationaux de sténographie.

Le VI^m Congrès. - Stockholm 1897.

Sur l'invitation adressée à Berlin par M. Lundgren au nom
des associations arendsiennes de Suède, c'est à Stockholm que
se réunit le VI^m Congrès, du 18 au 21 août 1897. Il avait été pri-
mitivement décidé qu'il aurait lieu en 1895. Le 28 février de cette
année-là, le comité préparatoire adressait à la commission des
congrès une communication de laquelle il ressortait que le
18 février la commission exécutive de l'Association Arends émet-
tait l'avis qu'un ajournement s'imposait : « Il ne serait pas à
propos, disait-elle, d'organiser cet été à Stockholm un congrès
international. C'est sans doute la crainte du résultat économique
qui, dans ce cas, a été décisive pour la commission exécutive ».
Les compétitions d'école y étaient aussi pour quelque chose.

Le congrès de Stockholm fut chose réalisée deux ans après.
Il se composait de 124 membres : 50 de la capitale et 26 des autres

villes de la Suède, contre 48 étrangers, dont 28 Allemands appar-
tenant aux systèmes Stolze (représenté par 16 membres), Gabels-
berger, Schrey et Arends ; 7 Danois, dont 2 sténographes offi-
ciels ; 5 sténographes officiels de Norvège, dont deux dames,
3 Finlandais ; 5 Anglais (M. Th. Allen Reed, « le Nestor de la
méthode Pitman », était du nombre).

Des sténographes français s'étaient proposés de venir, mais
aucun ne le put. Dans le journal *l'Écriture* où nous puisons ces
renseignements que notre confrère prend lui-même au *Magazin
für Stenographie*, nous lisons, quelques numéros avant, le
compte rendu du congrès international de la presse tenu égale-
ment à Stockholm ; c'est M. J. Depoin qui en fait le récit, et
c'est probablement en raison de cette circonstance et de devoirs
professionnels qu'il s'abstint de participer au congrès de sténo-
graphie où sa place était marquée.

Le congrès fut ouvert officiellement par le colonel Billmanson,
délégué du ministère de l'Intérieur. Puis, l'on passa à l'ordre du
jour, qui appelait tout d'abord une communication sur la sténo-
graphie officielle en Suède au xvii^e siècle. Sur ce thème, M. Sa-
muel Clason donna des détails fort intéressants. Qu'on nous per-
mette en quelques mots de les rappeler ici, car ils sont peu
connus.

Les archives de Suède, à Stockholm, contiennent les proto-
coles sténographiques du Conseil d'empire suédois. « Ils ne sont
pas seulement d'un intérêt historique, mais aussi d'une grande
valeur au point de vue de la culture, de même que pour les rap-
ports politiques ». (1) Il y a là trois gros volumes manuscrits
renfermant la transcription des discours prononcés au Reichs-
rat suédois de 1671 à 1688. Les transcriptions des années 1671,
1673 à 1676 et 1678 sont exclusivement faites par le moyen de la
sténographie.

Une partie des procès-verbaux sont en écriture courante. Il
restait encore, en 1897, 450 pages de notes non transcrites. Le
sténographe qui fonctionnait alors, — c'est-à-dire au xvii^e siècle —
s'appelle Johan Swahn, un élève ou un adepte du système anglais
Shelton. Cet auteur vint lui-même en Suède, et M. Melin, bien
connu dans le monde sténographique, auteur lui-même d'un sys-
tème répandu dans son pays, se propose de présenter au congrès
de Lausanne, l'été prochain, un travail ayant trait précisément
au voyage du sténographe anglais.

Swahn avait été chargé par le gouvernement de tenir le pro-
tocol des séances du Conseil d'empire. Il avait appris en Angle-
terre, en 1661, au cours d'une mission diplomatique, le système
Shelton, qu'il adapta à la langue suédoise.

M. Walpole, de Londres, un habitué des congrès, présenta un

(1) Notre confrère suédois M. Sondén en parla dans *l'Archiv. für ste-
nographic*, 1905, p. 152 et suiv.

mémoire sur les idéals irréalisables pour la constitution des systèmes sténographiques, question qui restera éternellement à l'ordre du jour, ce qui n'est pas une raison pour ne pas en poursuivre l'étude, et ne pas suggérer des solutions. La conclusion de M. Walpole fut qu'il était impossible d'avoir un système sténographique pour toutes les langues, à moins de tenir compte, en passant de l'une à l'autre, du génie propre à chacune d'elles. Ce qui est l'évidence même. Encore convient-il de le répéter de temps à autre pour retenir les enthousiasmes inflammables qui font table rase des questions complexes de la linguistique. Les idées de M. Walpole furent appuyées par MM. Baeckler, Rindermann, de Berlin ; Th. Reed, de Londres, et par M^{me} Lundgren.

On examina ensuite un mémoire de M. Matschenz, de Berlin, un continuateur de l'œuvre d'Arends, à laquelle il apporta des perfectionnements techniques. Il s'agissait là aussi d'un point qui fait l'objet de discussions perpétuelles : Différences entre les systèmes exprimant les voyelles et ceux où elles ne sont représentées que symboliquement, par le renforcement ou la position des signes consonnes. M. Matschenz se prononça en faveur de la vocalisation, ce qui n'a rien de surprenant, puisque l'école à laquelle il appartient repousse le renforcement et représente par des signes les voyelles. Le système Arends passe pour être une adaptation à l'allemand et au suédois du système français Fayet.

Dans la séance du 19 août, des propos furent échangés sur le thème indispensable dans chaque congrès sténographique, réuni non seulement pour examiner à quoi en est la science sténographique, mais pour défendre les intérêts professionnels et voir s'il y a moyen d'améliorer la situation matérielle des chevaliers de la plume ailée, qui ne peuvent vivre d'érudition. Il est regrettable qu'un compte rendu officiel des délibérations n'ait pas paru et que nous en soyons réduits à quelques mots publiés par divers journaux. Le débat dut être très animé. Peut-être, par égard pour les dames, renonça-t-on à une publicité trop étendue, car on s'occupa moins des conditions des sténographes professionnels dans les divers pays que de la concurrence féminine qui commençait, paraît-il, à exercer ses ravages. Un orateur, M. Igen, déclara que, pour lui, il ne pouvait admettre que cette concurrence « fût équitable et parfaitement loyale ». M. Baeckler fit entendre un autre son de cloche et, à sa suite, les délégués anglais vinrent dire que, « dans le Royaume-Uni, les effets de cette concurrence ne se faisaient nullement sentir ».

On était alors en 1897, au lendemain de cette grande bataille qu'en Allemagne divers systèmes sténographiques se livraient depuis 1887, année où parut le système dû à la collaboration de MM. Schrey, Johnen, Socin et Vellen : ce dernier, stolzien, avait pris l'initiative de s'adresser à des confrères pour leur soumettre un projet de fusion, et ce sont les trois gabelsbergiens plus haut cités, dont l'un, M. Socin, était Suisse, qui conclurent avec

M. Vellen un accord, duquel résulta l'entente mettant fin à l'activité de l'école Schrey comme telle, mais venant renforcer la propagande de l'école Stolze. Après la conférence d'Eisenach, où les Gabelsbergiens ne s'étaient pas fait représenter, il n'y eut plus en Allemagne, depuis 1897, que deux grandes écoles en présence : Stolze-Schrey et Gabelsberger. Les systèmes Roller, Arends, Kunowski, Lehmann, Brauns, etc., n'en continuèrent pas moins à marcher chacun de leur côté vers la conquête d'une suprématie impossible.

Ce sont les péripéties de cette lutte aboutissant à une action commune entre des groupes importants, que M. Kronsbein, de Wiesbaden, directeur du *Stenographische Kurier*, raconta aux assistants du congrès de Stockholm.

Après lui, M. Baeckler, le champion des stolziens, exposa « l'état actuel et le but du mouvement sténographique en Allemagne ». Sujet... actuel encore aujourd'hui, Gabelsbergiens et Stolziens ayant chacun des partisans irréductibles qui renvoient à une époque indéterminée et sans doute lointaine le jour où en Allemagne il n'y aura qu'un seul système. *Primum vivere, deinde philosophare*, souffle malicieusement à l'oreille du sténographe la sagesse des nations.

L'histoire des symbolisations — sujet plutôt aride, il faut bien le dire — n'étant pas achevée, on y revint l'après-midi. M. Brauns, de Hambourg, auteur d'un système représentant voyelles et consonnes, posa cette question : « Quelle est, de la symbolisation des voyelles ou de la symbolisation des consonnes, la plus avantageuse à la rapidité de l'écriture ? »

Une réponse n'était pas facile. Le système Brauns a résolu la difficulté en symbolisant, non pas les voyelles, mais les consonnes finales, dans son degré supérieur.

Le dernier jour du Congrès, le 20 août, M. von Wittken, parla sur ce sujet : « La sténographie et l'armée ». Pour lui, le système sténographique qu'on voudrait introduire dans l'armée « devrait être extrêmement facile à apprendre et ne pas avoir pour objectif de former des praticiens ». La vitesse de 150 syllabes — deux syllabes et demie par mot en moyenne — lui paraissait suffisante.

M. Rindermann parla à son tour de la sténographie en Allemagne, « surtout au point de vue des situations officielles accordées en plus grand nombre aux sténographes ».

Quelques communications furent encore faites sur les machines à écrire. Remarquons à ce propos que, dès le début de la dactylographie, les questions s'y rattachant ont toujours fait l'objet de préoccupations des congrès sténographiques.

Une discussion s'éleva sur le point de savoir si l'on insérerait au compte rendu les mémoires dont les auteurs n'étaient pas présents. On répondit oui pour les uns (« communications d'un caractère scientifique »), non pour les autres (« questions générales »). On laissa même de côté, sans l'avoir entendue, une com-

munication de M. Karl Hempel, de Charlottenbourg, ayant ce titre « original », dit *l'écriture* : « Les congrès internationaux sont-ils utiles ? » Nous comprenons que le congrès de Stockholm n'ait pas abordé un tel sujet, où beaucoup d'ironie pouvait alimenter le débat. Si nous avions été présent, et qu'on nous eût demandé notre opinion, celle-ci eût été fort simple : « Les congrès internationaux sont utiles dans la mesure où leurs organisateurs et leurs participants le veulent bien ». Affirmer, sans rien faire pour les congrès, que ceux-ci sont inutiles, témoigne d'un caractère compliqué. Plus tard, au congrès de Budapest, M. Max Gondos dira là-dessus des paroles sensées.

Sur les questions techniques, M. Lundgren exprima ses vues quant à la « lisibilité des sténographies », examinant les principes qui la régissent.

« L'internationalité dans le domaine sténographique » donna à M^{me} Lundgren l'occasion de prononcer « un discours » où elle exalta la fraternité qui devrait unir les sténographes de tous pays. Elle exprima le vœu que, pour atteindre ce but, on commençât par créer une bibliothèque sténographique internationale. M. Baeckler lui répondit en exprimant le souhait « que le prochain congrès pût jeter les bases d'une union internationale durable ».

Paris fut choisi pour la réunion suivante, en 1900, année de l'Exposition universelle, comme on l'avait fait pour Stockholm, où il y avait aussi une Exposition en 1897.

Banquets, fêtes, excursions, rien ne manqua, pas même un télégramme de remerciements que le roi Oscar envoya en réponse à celui qu'il avait reçu et qui venait augmenter la liste des témoignages que, dès le début des congrès internationaux, l'autorité donna complaisamment aux sténographes.

Le VII^e Congrès. - Paris, 1900.

Nous arrivons à une époque relativement récente. Un quart de siècle, c'est pourtant quelque chose, et on devrait mettre au point certains problèmes ardu, à peine ébauchés, à peine scrutés. On préfère toutefois reprendre les sujets de tout repos.

Plus tard, nous verrons en raccourci le bilan des congrès, et nous pourrions mieux nous rendre compte de ce qu'ils ont produit. Certainement chacun d'eux conserve sa personnalité, en apportant une pierre à l'édifice. Il faut se pénétrer de l'idée que les congrès doivent servir à quelque chose d'autre qu'à des congratulations. Il suffit de lire le compte rendu officiel, très soigneusement fait, du Congrès international de Paris, tenu en 1900, pendant l'Exposition universelle, pour être rassuré, pour être convaincu que les sténographes ont raison de se réunir périodiquement et d'échanger leurs points de vue.

Le Congrès de 1900 est présidé par M. Emile Grosselin, directeur honoraire du Service sténographique de la Chambre, président de la Société pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants. Les vice-présidents sont MM. Armand Lelioux, chef-adjoint du Service sténographique du Sénat, et M. Violette de Noircarne, chef-adjoint du Service de la Chambre des députés. M. Joseph Depoin, sténographe du Parlement de Luxembourg, est secrétaire général. M. Léopold Mayéras, sténographe du Sénat, trésorier.

Il y avait une commission d'organisation composée de MM. Benâtre, Bonvoux, Carabasse, David, Decaisne, Detot, Gustave Grignan, L.-P. Guénin, Félix Harang, Raynaud, Tinel, tous représentants des associations appartenant à diverses écoles ou faisant partie des services officiels de la Chambre et du Sénat.

Parmi les 19 membres d'honneur, nous notons deux académiciens : Jules Claretie et Albert Sorel. Plusieurs membres ou anciens membres du Parlement, des ministres ou anciens ministres, un conseiller municipal, M. Ambroise Rendu, dont le nom revient souvent dans le mouvement sténographique, qu'il appuie de toute sa conviction.

Les délégations officielles étaient nombreuses :

Les Etats-Unis avaient désigné quatre délégués ; le gouvernement impérial de Russie un ; le Bureau de la Chambre des députés d'Italie envoyait le chef du Service sténographique, M. Ad. Coen ; le Bureau du Sénat italien, M. de Alberti, sténographe du Sénat ; le gouvernement suédois, M. le lieutenant Olof Melin, de Gothenbourg ; le ministère de l'Intérieur du royaume de Saxe, M. Robert Fuchs ; le gouvernement de la République argentine, M. Angel Menchaca, directeur honoraire du Service sténographique ; l'Espagne, M. Valentin-Fernandez Marchante ; le gouvernement norvégien, M. Cappelen, chef de bureau à la Chambre des députés ; la Belgique, M. Stevens, directeur de l'enseignement industriel et professionnel ; le gouvernement luxembourgeois, M. Joseph Weber.

Des associations, des syndicats de France, d'Allemagne, des Etats-Unis, avaient envoyé des représentants, entre autres, pour la France, la Ligue de l'enseignement ; l'Association professionnelle des sténographes français ; le Syndicat des dames sténographes de France ; *The National Association of Women stenographers*, de Chicago ; la Chambre des sténographes judiciaires de Paris, etc.

Le nombre des membres effectifs du Congrès se répartissait comme suit :

Allemagne, 16 ; Angleterre, 11 ; République argentine, 22 sténographes de la Chambre des députés, 15 du Sénat ; Autriche-Hongrie, 9 ; Belgique, 7 ; Danemark, 1 ; Espagne, 8 ; Etats-Unis, 6 ; Italie, 4 ; Luxembourg, 3 ; Mexique, 1 ; Norvège, 1 ; Pays-

Bas, 2 ; Russie, 3 ; Suède, 2 ; Suisse, 4 ; Turquie, 1. La France comptait 124 membres effectifs. Au total, le beau chiffre de 240 membres effectifs, c'est-à-dire ayant payé leur cotisation et ayant droit de vote aux assemblées.

Le règlement du Congrès, en 29 articles, prévoyait que la commission d'organisation statuerait sur les demandes d'admission présentées et sur l'inscription des membres admis dans une catégorie déterminée, que les sociétés pouvaient se faire inscrire comme membres du Congrès, qu'elles avaient le droit de désigner deux délégués ayant voix délibérative en leur nom dans la section où elles sont inscrites (art. 8). La Commission arrêtait le programme des questions à soumettre au Congrès, recevait les mémoires et documents adressés par les membres et statuait sur le renvoi de ces communications aux diverses sections (art. 19). Aucun travail ne pouvait être présenté en séance ni servir de point de départ à une discussion si, avant le 10 juillet 1900, l'auteur n'en avait communiqué le résumé ou les conclusions à la commission d'organisation (art. 22). Ces prescriptions ne figuraient pas dans le règlement du Congrès de 1889, qui ne parlait (art. 15) que de l'étendue d'un mémoire, rédigé en réponse à une question du programme, ne devant pas excéder celle d'une lecture d'un quart d'heure, si le mémoire n'avait pas été préalablement publié. Les sténographes français avaient adopté dans une assemblée, le 17 février 1889, un règlement qui établissait entre autres le programme des travaux. Le règlement de 1900 faisait de même.

Nous allons maintenant glaner quelques-uns des épis de cette riche moisson que fut le Congrès de 1900. Le compte rendu compte 356 pages. C'est dire que nous serions bien embarrassés s'il fallait en donner des extraits par trop sommaires.

Pour la seconde fois depuis 1889, M. Emile Grosselin présidait. Il se félicitait, dans la séance du 9 août, que « la femme, grâce à l'agilité de sa main, grâce à la finesse de son esprit, fut appelée naturellement à joindre à la couronne des professions qu'elle ambitionne avec raison d'exercer, le fleuron de la sténographie ». Il souligne l'importance du Congrès qui a reçu l'appui moral des corps constitués. Il faut dire, à la louange de ceux-ci, qu'en tous pays, dans des circonstances de ce genre, ils ne manquent pas de donner leur sympathie officielle, qui peut être effective, mais qu'il importe de cultiver une fois la fête faite, si l'on ne veut pas se contenter des belles et chaudes paroles, empreintes de la bienveillance coutumière, inséparable, de toute agape de gens faits pour se comprendre, s'ils le veulent.

À la séance du 10 août, M. Paul Pelletier présente une importante communication sur *la Sténographie dans les armées modernes* et raconte entre autres comment au Tonkin il a pu recueillir les dernières pensées de plusieurs camarades morts à l'ambu-

lance et transmettre ainsi aux parents la traduction des dernières paroles de ceux qu'ils pleuraient.

Le Congrès, après avoir entendu MM. Feuillet, Baeckler, Melin, Buisson, vote sans difficulté un vœu favorable à l'enseignement de la sténographie dans les écoles militaires, pour ceux naturellement qui y arrivent sans l'avoir encore apprise. Puis, un vœu de M. Decaisne ou plutôt de M. Lambotin, au nom duquel il parlait, d'après lequel il était désirable que *les demoiselles employées au téléphone* sachent la sténographie pour recueillir, le cas échéant, les messages téléphoniques, la connaissance de la sténographie contribuant à l'établissement de la note d'examen.

On adopte, après lecture d'un rapport de M. Lelioux, le vœu suivant :

« L'usage d'une sténographie phonétique doit être adopté au début des études primaires et ce système d'écriture doit comprendre tous les signes nécessaires pour distinguer et fixer toutes les nuances des sons et des diverses articulations. »

Remarquons que M. Lelioux est un sténographe professionnel, un sténographe parlementaire, et non un de ces théoriciens pour lesquels la pratique de l'art est le cadet des soucis. Le sténographe parlementaire, lui aussi, a des notions de pédagogie, et son témoignage est d'autant plus précieux à retenir.

M. Lelioux dénonce avec raison le danger de l'orthographe de certains mots, comme dompter, « mot un peu littéraire qu'on lit plus souvent qu'on ne prononce ; ne connaissant pas l'usage, on se fie à l'orthographe et l'on prononce mal ».

La *sténographie à l'école primaire* fait d'ailleurs l'objet d'un rapport circonstancié d'un autre sténographe parlementaire, M. L.-P. Guénin, rapport lu par M. Depoin, et qui reprend la question où on l'avait laissée en 1889, époque à laquelle le Congrès de Paris s'était prononcé « pour l'enseignement facultatif de la sténographie dans l'instruction primaire et son introduction obligatoire dans l'enseignement secondaire ».

M. Decaisne combat l'enseignement de la sténographie à l'école primaire : « Pour apprendre la sténographie, il faut avoir une instruction suffisante », dit-il. M. Decaisne, — une des victimes de la guerre — était un adepte de Prévost-Delaunay, système qui n'est pas des plus faciles à apprendre et qui exige, en effet, sinon des connaissances spéciales, du moins une grande persévérance. Nous connaissons des praticiens de cette méthode qui, depuis 1900, l'ont apprise à Paris, alors qu'ils fréquentaient l'école primaire et suivaient des cours spéciaux. M. Depoin, — un du-ployen, c'est-à-dire partisan d'une méthode plus simple, parce que phonétique intégralement — cita lui-même au Congrès de Paris l'exemple d'une petite fille qui avait appris avec succès la sténographie Prévost-Delaunay.

Sur 1.500 circulaires expédiées en France et à l'étranger, la sous-commission d'enseignement a reçu des réponses dont l'immense majorité sont favorables à l'enseignement simultané de l'écriture ordinaire et de la sténographie.

M. Fuchs dit que depuis longtemps la question est tranchée en Allemagne, où tous les professeurs sans exception aucune sont d'accord pour dire que la sténographie ne doit pas être enseignée dans les écoles primaires. Pour tenir compte de cette opposition, le Congrès vote le vœu Guénin avec l'addition « pour les Etats où l'organisation scolaire le permet ». Le vœu est donc ainsi libellé :

« Le Congrès émet le vœu que dans le plus bref délai la sténographie soit introduite dans l'enseignement primaire, pour les Etats où l'organisation scolaire le permet, que la liberté la plus complète soit laissée aux maîtres pour le choix de la méthode qu'ils adopteront ».

C'est ainsi qu'il convient de remarquer combien un travail de statistique régulièrement fait par les soins du Congrès dans tous les pays, serait utile pour que d'un Congrès à l'autre on pût mesurer le chemin parcouru. Des vœux exprimés dans ce sens sont restés lettre morte.

M. Choquet fit voter un vœu relatif à l'enseignement de la sténographie dans les écoles normales, au point de vue pédagogique, ce qui était en relation directe avec les vœux de MM. Le-lioux et Guénin.

M. Choquet, lui, est un pédagogue, qui a de brillants états de service, par dévouement et conviction, et non sur commande, dans l'enseignement de la sténographie.

M. Velez, un autre instituteur, voudrait que l'enseignement de la sténographie, pour porter ses fruits, s'étendît à l'enseignement post-scolaire. Il rencontra des contradicteurs, ce qui ne serait plus le cas aujourd'hui, car autant vaudrait dire que jamais, depuis 1900, la sténographie ne fut enseignée avec fruit dans les cours libres ouverts à quantité de jeunes gens et de jeunes filles qui sont devenus par la suite la pépinière où la sténographie commerciale a puisé.

Le lendemain, 11 août, M. Hompel, de Charlottembourg, présente un rapport sur l'administration de la justice. Le Congrès vote le vœu que la sténographie fasse partie des épreuves (facultatives) dans les examens de jurisprudence.

Sur le même sujet, M. Mayéras fait voter que « dans les pays de procédure écrite, le principe de la proposition Michelin, tendant à attacher un sténographe au magistrat chargé de l'enquête en matière civile ou au juge d'instruction en matière criminelle, soit introduite dans le droit, le ministère public et les parties pouvant faire appel à un sténographe assermenté et acquérir ainsi un caractère officiel ».

Sur un rapport de M. Decaisne, il est émis le vœu que « dans chaque pays se forment des syndicats ou groupements de sténo-

graphes judiciaires dont les membres offriront au public des garanties suffisantes d'honorabilité et de capacité ».

Depuis le congrès de 1889, la profession de sténodactylographe s'était développée d'une façon réjouissante. Bientôt le désir de grouper les professionnels de la sténographie se réalisa, et chose curieuse, la réserve dans laquelle se tenaient les sténographes parlementaires et judiciaires fit place à une organisation destinée à défendre les intérêts professionnels. On entra dans l'ère de la concurrence et il fallait lutter contre ses abus.

Il suffit de lire le rapport que M. Félix Harang présenta sur les syndicats de sténographes et de dactylographes pour se faire une idée de l'étendue du mouvement sténographique dans toutes les directions, le Syndicat général dû à l'initiative de M. Harang groupant plusieurs sociétés dont les membres peuvent trouver facilement des emplois, dès qu'ils sont en état de les remplir.

L'Association Professionnelle des Sténographes Français, constituée en 1890, à la suite d'un vœu émis par le Congrès de 1889, est l'une des meilleures preuves que ces réunions internationales, dont beaucoup affectent de mettre en doute l'utilité, peuvent avoir d'heureux résultats. Aujourd'hui encore, l'A. P. S. F. n'est-elle pas en pleine voie de prospérité et ne voit-on pas tout ce qu'elle a fait pour l'entente entre sténographes se rattachant à diverses écoles, sachant faire le départ entre l'enthousiasme avec lequel l'adepte d'un système quelconque cherche à le propager, et la pratique de la sténographie, tout parti-pris laissé de côté ?

La question de la sténographie commerciale avait fait l'objet d'une discussion très animée le dimanche 12 août. Nous n'entrons pas dans le détail. Il suffira de relever, fait original, que le président du Congrès, M. Grosselin, présenta le 13 une motion d'ordre débutant par ces mots : « En rentrant chez moi, j'ai cherché à condenser ce qui avait été dit et proposé et avait paru obtenir l'assentiment du Congrès, et à donner en même temps satisfaction au vœu émis par MM. Decaisne et Harang de nommer une commission... » Admirez ce président qui, au lieu d'aller passer la soirée en causeries avec ses collègues, se préoccupe immédiatement de la suite à donner aux conclusions des nombreux discours de MM. Buisson, Carabasse, Estoup, Feuillet, Baekler, Hempel, etc.

Voici le texte préparé par M. Grosselin et qui, quoique d'une longueur peut-être exagérée, fut adopté sans discussion :

« Le Congrès, considérant l'importance capitale qu'il y a à conserver à la profession de sténographe sa bonne renommée et à lui assurer la juste rémunération d'un travail qui ne réclame pas seulement de l'habileté manuelle, mais exige une compréhension rapide des questions et un esprit éclairé ;

« Que pour cela il est désirable que ceux qui l'exercent offrent aux personnes qui recourent à eux toutes garanties d'une bonne exécution

du travail demandé ; que, suivant la sphère dans laquelle doit s'exercer la profession et le résultat plus ou moins difficile qu'elle doit atteindre, il est nécessaire que les professionnels possèdent, soit les connaissances qui font partie de l'enseignement secondaire et des notions de législation et d'administration, soit, tout au moins, les connaissances inscrites au programme de l'enseignement primaire et des notions de science, de comptabilité, de géographie commerciale, ainsi que la possession d'une langue étrangère,

« Émet le vœu qu'il soit formé dans chaque pays une commission composée de personnes occupant une situation importante dans la pratique ou l'enseignement de la sténographie (présidents ou délégués de sociétés ou de syndicats professionnels, de groupements, de corps constitués), pour rechercher les meilleurs moyens à employer pour faire connaître : 1° aux personnes qui veulent réclamer les services de la sténographie, quelles sont les garanties de capacité qu'elles doivent exiger pour obtenir les résultats qu'elles sont en droit d'en attendre, et quelle rémunération mérite un travail donnant ces résultats ; 2° aux personnes qui veulent s'initier à la sténographie, à quelles conditions elles peuvent soit en tirer parti ensuite pour elles-mêmes dans leur existence journalière intime, ou dans l'exercice d'une profession quelconque, soit en faire l'objet de leur profession principale ;

« Cette commission devant ensuite soumettre le résultat de ses recherches et de ses études aux Congrès nationaux ou internationaux qui se tiendront à l'avenir, afin que ceux-ci puissent arriver plus sûrement à l'expression de vœux positifs à soumettre, s'il y a lieu, aux autorités compétentes, et de nature à amener l'établissement de garanties propres à maintenir au rang qui lui appartient la profession de sténographe ».

Nous verrons plus loin, en parlant du Congrès de Bruxelles de 1905, quelle suite fut donnée aux vœux du Congrès en ce qui concerne non seulement le texte de M. Grosselin, mais dans d'autres sphères. M. Depoin présenta à ce sujet un rapport très documenté. Et à ce propos, nous devons faire un *mea culpa*. Nous avons dit, un peu à la légère peut-être, que l'on ne savait pas à quoi nous en étions, qu'il n'y avait pas de fil conducteur, que l'on oubliait au fur et à mesure ce qui avait été fait ou décidé dans les congrès. Nous devons faire exception en ce qui concerne tout au moins les Congrès de Bruxelles et de Darmstadt, mais d'une manière générale notre critique subsiste. On oublie trop ce qui a été fait, ce qui a été décidé qu'on ferait, et nous-même le tout premier, nous oublions..... Il faut que tous les congrès, et non seulement quelques-uns, fassent ces retours en arrière. C'est à cette condition seule que leur œuvre pourra prendre de la consistance et que l'on avancera sûrement sur le chemin du progrès.

Dans un tableau synoptique des vœux votés par les différents congrès, on se rendra compte de la richesse des matériaux.

Dans la section Théorie, M. Benâtre indiqua les équivalents du mot sténographie et de ses dérivés dans les diverses langues.

M. Fuchs (Dresde) exprima le vœu que les manuscrits de Bright concernant les œuvres de Shakespeare fussent publiés.

Un mémoire est présenté par M. J. Louis sur Luke Hansard, le fondateur des *Parliamentary Debates*. M. René Havette apporte de nouveaux documents sur Coulon de Thévenot.

Les représentants de divers pays donnent des détails sur les systèmes en usage chez eux (MM. Cappelen, Melin, de Gopsa, Barrier, Hallett).

Le Congrès vote, après discussion, un rapport de M. Kovac sur la sténographie aux Universités : « Le Congrès émet le vœu qu'il soit créé des chaires de science de la sténographie dans les Universités ».

Un rapport de M. Depoin traite la question de l'Annuaire international, de la Bibliothèque sténographique internationale, de l'Office international de sténographie. Il s'exprime entre autres comme suit :

« Ce Congrès a marqué une étape de plus dans la voie de l'union et de l'entente internationale. Les premiers congrès nous ont appris à nous connaître et à échanger des impressions, à nous documenter sur ce qui se faisait chez nos voisins. L'idée de s'inspirer de ce qui se passe hors des frontières pour améliorer ce que l'on a chez soi, a fait son chemin. Mais aujourd'hui un résultat plus grand a été acquis. Des sociétés, des institutions d'une importance exceptionnelle, qui ne s'étaient jamais fait représenter jusqu'ici dans les congrès internationaux, ont envoyé des délégués, l'élite de la grande famille sténographique... »

Un de ces représentants, M. Weber, parlant au nom du gouvernement de Luxembourg, fait admettre le vœu que cette ville est toute désignée, par sa position centrale et neutre, pour devenir le siège de l'Office international.

M. Fuchs demande l'établissement d'un Catalogue général des manuscrits et livres relatifs à la sténographie.

Dans la section Enseignement, M. L.-P. Guénin présente un rapport favorable à l'introduction de la sténographie dans l'enseignement primaire et en discute l'organisation, tandis que M. Lelioux établit un parallèle entre la phonétique et la prononciation. M. Fortin-Herrmann préconise même l'enseignement aux tout jeunes enfants, avant leur entrée à l'école, et M. Choquenot revient sur l'enseignement de la sténographie dans les écoles normales. L'infatigable M. Depoin expose la nécessité de plus en plus grande de la sténographie dans le programme des écoles commerciales et professionnelles. M. Pelletier préconise son emploi dans les écoles régimentaires et militaires. Les sourds-muets et les aveugles ne sont pas oubliés par MM. Grosselin et Flageul.

M. Benâtre parla de la sténographie dans les administrations publiques et fit voter, presque sans débat, le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que la sténographie soit inscrite à titre facultatif dans les programmes des concours pour l'accès aux emplois administratifs, et spécialement à ceux de commis-rédacteurs ou assimilés ;

« Qu'il soit créé auprès de chacune des grandes administrations un cadre de sténographes. »

Les « connaissances préalables indispensables au sténographe » firent l'objet d'un rapport circonstancié de M. A. Lelioux, où nous puissions ce conseil judicieux : « Il faut trouver le temps de lire, et de lire autre chose que des journaux, qu'on parcourt avec distraction et qui contiennent une trop grande variété de matières pour laisser dans l'esprit quelque chose d'utile... ».

M^{lle} Jeanne Cardon et M^{lle} Gabrielle Ligneul rompent une lance en faveur de l'accession des femmes aux emplois sténographiques.

Le Congrès se termina le 24 août, après la nomination du Comité de jonction et après avoir entendu les discours de remerciements d'usage.

Le Comité de jonction à Luxembourg (1902) et à Bordeaux (1903).

L'un des résultats pratiques du Congrès de 1900 fut de réunir le Comité de jonction pour préparer le Congrès plénier ultérieur, dont le siège n'était pas encore fixé.

Nous nous souvenons parfaitement du jour où M. Depoin, de passage à Lausanne, nous demanda si nous irions à l'assemblée du Comité, qui devait se tenir à Luxembourg quelques semaines après, soit au mois d'août 1902. Nous y sommes allés, puisque l'on nous avait fait l'honneur de nous compter au nombre des représentants suisses. Souvent, depuis lors, nous avons reconnu combien il était utile de se déplacer pour se rendre compte *de visu*, et non par de pâles comptes rendus de journaux, de l'importance que pouvait revêtir la discussion de sujets sténographiques par une assemblée composée d'éléments internationaux. On voudrait pouvoir tout dire et surtout persuader les indifférents. — Faisons de notre mieux, c'est-à-dire continuons cette course rapide et heurtée à travers le monde sténographique.

M. Mongenast, ministre des Finances et de l'Instruction publique du Grand-Duché de Luxembourg, prêta un appui sympathique et effectif aux sténographes venus de France, de Belgique, d'Allemagne, de Suède et de Suisse. M. le docteur Joseph Weber, qui était la cheville ouvrière du mouvement, reçut, avec ses collègues luxembourgeois, tous très zélés, les collègues étrangers. Dès le lundi 11 août, le Comité de jonction se constituait en véritable Congrès international restreint, tenait des séances de travail et prenait des décisions.

De France, il y avait : MM. G. Buisson, Decaisne, J. Depoin, R. Havette, A. Navarre. De Belgique : M. Thomas. D'Allemagne : MM. R. Fuchs et Gaster. De Suède : M. Olof Melin. De Suisse : M. L. Mogeon, puis le représentant luxembourgeois, M. Joseph Weber.

Statuant sur une lettre de M. Howard, directeur du *Phonographic Magazine*, qui se propose d'organiser un Congrès international à Saint-Louis en 1904, le Comité décide de considérer ce congrès comme international et de reculer jusqu'en 1905 la tenue d'un Congrès en Europe, à Bruxelles de préférence. M. Brisson invite le Comité à Bordeaux en 1903 et M. Mogeon le Comité en Suisse, à Berne, en 1904.

De nouveaux membres sont admis au sein du Comité.

Le secrétaire général (Depoin) donne lecture d'un rapport de la *Commission commerciale française*, concluant au vœu suivant adopté à l'unanimité :

« Qu'il soit créé un brevet de capacité de sténographe commercial ;

« Que ce brevet soit délivré après examen sévère passé devant une commission composée de deux délégués de chacune des sociétés d'enseignement ou professionnelles de sténographie à toute personne justifiant :

« a) Qu'elle peut écrire et traduire couramment et fidèlement un texte dicté à une vitesse minima de 100 mots à la minute ;

« b) Qu'elle possède au moins une bonne instruction primaire ;

« Que les commerçants soient engagés à choisir leurs sténographes parmi les personnes munies de ce diplôme ;

« Enfin que les sociétés de sténographie se conforment, pour leurs concours, au programme qui sera adopté par la commission d'examen. »

L'assemblée s'occupa ensuite des travaux de la Commission de sténographie parlementaire et judiciaire, qui devait donner suite à des vœux de MM. Hempel, Mayeras, Decaisne, Beauey et Feuillet, formulés antérieurement.

Puis, et ce détail est très important à signaler, car il a inauguré une procédure, abandonnée par la suite, l'assemblée désigna les rapporteurs du futur Congrès :

M. Gaster : Enseignement de la sténographie dans les écoles commerciales et professionnelles ; examen critique des programmes d'étude.

M. Buisson : Terminologie sténographique ; établissement d'un vocabulaire polyglotte.

M. Havette : Connaissances à exiger des professeurs de sténographie accrédités par les sociétés enseignantes.

M. Fuchs : Création d'un brevet de capacité pour les sténographes commerciaux.

M. Melin : La sténographie dans les armées européennes (la question avait été posée au Congrès de 1900).

Il fut décidé, en outre, qu'une enquête internationale serait faite sur la situation des sténographes commerciaux.

M. Decaisne devait établir un questionnaire.

Dans une séance ultérieure, il est fait quelques communications : de M. Mogeon, sur le Bulletin sténographique officiel des

Chambres fédérales ; de M. Havette, sur la Bibliographie sténographique ; du même, sur la Tachéographie de Ramsay (1681) ; du même, sur la Méthode de Jacques Cossard (1651), réimprimée depuis par M. Havette.

M. Gaster signale la réimpression de la première édition du système de Gabelsberger.

M. Nègre présente la machine à sténographier Lafaurie, appelée Sténodactyle.

Enfin, M. Depoin parle de la Bibliographie internationale et de l'Annuaire sténographique international, deux publications dont le Comité de jonction prendra soin. La Bibliographie partira de 1889. MM. Fuchs (Allemagne), Navarre (France), Wagener (Luxembourg), Melin (Suède), Mogeon (Suisse), Cortès (Espagne) sont désignés comme collaborateurs. Le Comité de jonction a publié une brochure il y a quelques années, dans laquelle sont consignés les premiers résultats. De son côté, M. Havette a publié une Bibliographie française très étendue.

Si nous nous sommes un peu étendu sur les travaux du Comité de jonction de 1902, c'est parce que l'on pourrait croire qu'il n'a été qu'un rouage dont la nécessité n'était pas démontrable : elle est au contraire démontrée.

L'année suivante, à Bordeaux, le Comité de jonction tenait une nouvelle session, à l'occasion de la première fête fédérale de sténographie de France. Cinq nations étaient représentées. On reprit le travail où on l'avait laissé à Luxembourg. M. Decaisne remettait le rapport sur la sténographie commerciale que l'année précédente on lui avait confié. Le questionnaire fut admis, l'enquête déclarée ouverte.

M. Fuchs, délégué de l'Institut stén. royal de Dresde, était présent.

M. Havette lut un mémoire très documenté sur la question des connaissances à exiger des professeurs de sténographie. Ce rapport a été imprimé.

M. Mogeon remit une épreuve de son Histoire de la sténographie dans la Suisse romande.

La question, abordée à Paris, de la création d'un *Office International de sténographie*, et dont on parla aussi à Luxembourg, fit l'objet d'une discussion d'où il ressortit que le siège qui avait été prévu à Luxembourg, sera vraisemblablement fixé à Dresde, au siège de l'Institut royal de sténographie, qui possède déjà une magnifique bibliothèque.

Des événements imprévus empêchèrent la réunion de Berne en 1904. Les membres suisses du Comité de jonction, MM. Schwarz, Socin et Suter, étaient morts en l'espace de quelques mois. Les membres du Bureau sténographique officiel des Chambres fédérales renoncèrent à assumer la responsabilité d'une réunion internationale, pour laquelle le Conseil Fédéral avait accordé des locaux du Palais fédéral.

Le VIII^e Congrès. - Bruxelles 1905.

C'est au Palais de la Bourse que, du 21 au 24 juillet 1905, eurent lieu les séances du Congrès de Bruxelles, dont le président d'honneur était M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, et le président effectif, M. Ph. Scheere, membre de la Commission permanente des sociétés mutualistes.

Le règlement du Congrès prévoyait entre autres ceci :

« Sont membres effectifs les personnes qui pratiquent ou ont pratiqué professionnellement la sténographie, s'en servent ou s'en sont servies d'une manière suivie pour les besoins de leur instruction ou de leurs affaires, font ou ont fait des cours *pour l'enseigner*. »

Une commission intersystème de 27 membres organisait le congrès, qui comprenait 64 membres honoraires (toutes personnes qui, en dehors de la pratique ou de l'enseignement, s'intéressent au progrès ou aux applications de l'art sténographique) ; pourtant, nous voyons figurer dans cette liste des maîtres et des sociétés de sténographie de l'étranger. 103 membres effectifs, dont 45 de l'étranger, appartenant à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la France, à l'Espagne, à l'Italie, à la Hollande, au Danemark, au Luxembourg, à la république d'Haïti.

C'est à la suite d'une proposition du Comité de jonction que les sténographes belges avaient été invités à tenir conseil et à examiner la possibilité d'organiser un congrès international en Belgique. Ainsi s'exprime le compte rendu officiel, et c'est la consécration de ce qui avait été fait et tenté à Luxembourg et à Bordeaux. Nous savons qu'à un moment donné, on était très perplexe, aucun pays ne manifestant de l'enthousiasme pour recueillir la succession du Congrès de Paris. Ce fut, nous pouvons l'affirmer, grâce aux instances personnelles très vives de M. J. Depoin, secrétaire général permanent, qui était alors sténographe du Parlement de Luxembourg, voisin de la Belgique, que ce pays se décida à recevoir les sténographes, bien que le délai proposé fût rapproché. En cette occasion, les sténographes belges firent preuve d'un très haut sentiment de confraternité internationale.

Le Congrès débuta par un rapport de M. J. Depoin, au nom du Bureau du Comité de jonction, sur les résultats du VII^e Congrès (Paris 1900). M. Depoin annonça l'apparition d'une Bibliographie sténographique internationale (l'Allemagne ayant déjà publié la sienne, le Comité en fit abstraction dans sa brochure publiée ultérieurement), de l'Annuaire français, l'Annuaire international restant encore à faire.

La sténographie parlementaire, judiciaire et commerciale revint à l'ordre du jour. En 1900, de longs débats avaient eu lieu à ce sujet.

Le rapport de M. Depoin établit que, dans 1/7^e seulement des écoles spéciales dépendant du Ministère du Commerce en France,

l'enseignement de la sténographie ne fonctionne pas encore. Cependant le Ministère de l'Instruction publique ne montre pas un empressement très vif à introduire l'enseignement de la sténographie dans les écoles normales. Nous en sommes encore au régime des cours libres ; pour sanctionner les examens de clôture, on fait appel à des commissions officielles.

Voici différents travaux présentés au Congrès de Bruxelles :

A) Création d'un brevet de capacité pour les sténographes commerciaux (M. Fuchs).

B) Etablissement d'un questionnaire relatif aux sténographes commerciaux ou industriels (M. Decaisne).

Après discussion, le vœu suivant fut adopté :

« Le Congrès est d'avis qu'il y a lieu de généraliser l'institution d'un brevet de sténographie, tel qu'il existe dans certains pays, en s'efforçant d'uniformiser, dans les différents pays, les conditions essentielles de l'obtention de ce brevet. »

Séance tenante, les représentants pour six pays (Allemagne, Belgique, France, Hollande, Luxembourg, Suisse) furent désignés, le Comité de jonction devant désigner les rapporteurs des autres pays. Jamais cette Commission ne fonctionna. Il n'y eut que des efforts individuels et sans sanction.

M. H. Bonvoux, sténographe reviseur du Sénat, rappelle qu'en 1889 le Congrès vota la résolution suivante :

« Le Congrès émet le vœu qu'un syndicat, composé de sténographes praticiens des divers systèmes et présentant toutes garanties de compétence et d'honorabilité, soit constitué dans chaque pays en vue de prendre les mesures propres à garantir les intérêts matériels et moraux de la profession. »

Il en est résulté pour la France la fondation en 1890, avec revision en 1901, de l'*Association professionnelle des sténographes français* (parlementaires, judiciaires et commerciaux).

M. Fuchs dit qu'en Allemagne cette question n'a pas encore été posée.

En ce qui concerne l'*Enseignement de la sténographie*, M. Depoin fit voter le vœu suivant :

« Que l'enseignement de la sténographie et de la machine à écrire soit obligatoire pour tous les élèves des écoles commerciales qui, à l'examen d'entrée, n'ont pas justifié d'une connaissance suffisante de ces deux arts ;

« Que l'effort demandé pour leur formation sténographique aux cours commerciaux et des établissements d'instruction supérieure commerciale soit en proportion du but qu'on se propose d'atteindre en aboutissant à l'acquisition d'une vitesse d'environ 100 mots par minute ;

« Que les dispositions adoptées par les règlements des différentes écoles commerciales existant dans un même pays soient uniformisées. »

Une résolution est votée également pour demander que l'enseignement de la sténographie soit donné aux agents de police, et en général que le personnel judiciaire connaisse la sténographie.

Le rapport de M. Havette sur les connaissances à exiger des professeurs de sténographie, avait fait déjà l'objet d'une communication à Bordeaux. Les conclusions de M. Havette amendées par M. Depoin, telles qu'elles furent votées après un court débat à Bruxelles en 1905, ne sont en somme que le développement des conclusions et le résultat des considérations portées devant le Congrès, en 1889, par M. L.-P. Guénin à propos de l'enseignement facultatif de la sténographie dans l'école primaire et des cours à l'école normale d'instituteurs, puis par M. Lelioux en 1906, qui parla contre l'ingérence de l'Etat dans les pays où la liberté des méthodes existait, se bornant à souhaiter que l'Etat, en matière sténographique, tînt compte des garanties particulières que présentent les associations professionnelles ; MM. Fuchs (Dresde), Gondos (Budapest) et Cortès (Madrid) étaient plutôt pour des conclusions étatistes, M. Gondos s'occupant spécialement de la question des professeurs. Le Congrès vota les conclusions de MM. Fuchs et Cortès contre celles de M. Lelioux. M. Fuchs demandait que, dans chaque pays où l'étude de la sténographie est comprise obligatoirement dans l'enseignement général, une commission instituée par les principales écoles de sténographie de ce pays et augmentée, en cas de besoin, de représentants de pays où il y a des examens officiels de sténographie, propose à son Gouvernement respectif d'organiser des examens officiels de sténographie.

M. Cortès disait :

« Mon opinion est que les sociétés et les particuliers qui font des cours de sténographie, remettent des diplômes de capacité, comme on le fait avec tant de succès en France, en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis. »

M. Gondos concluait :

« Pour être admis comme professeurs de sténographie, les candidats devront, à l'avenir, se soumettre à un examen théorique devant une commission nommée *ad hoc* par les gouvernements respectifs, qui leur délivrera un certificat de capacité. L'examen s'étendra sur l'histoire des systèmes sténographiques en général et sur celle du système propre du candidat, sur la théorie de ce système, de façon à permettre d'en constater une connaissance suffisante.

« Les commissions d'examen publieront, pour l'usage des candidats, un questionnaire sur une base aussi large que possible ; il est désirable que ces questionnaires présentent entre eux des analogies.

« Les commissions sont invitées à composer ou à faire éditer un guide ou manuel authentique embrassant la méthodologie de chaque système et tout ce qu'on est autorisé à demander à un futur professeur en fait de connaissances didactiques, en dehors de celles de son propre système.

« Ce guide aura pour but :

« a) D'orienter dans un esprit libéral la marche progressive de notre art, tout en faisant prévaloir l'esprit conservateur en ce qui constitue la base essentielle de chaque système : la vocalisation et les procédés abrégatifs ;

« b) De créer des points de contact entre les divers systèmes.

Quoique non adopté, ce vœu ne devait pas moins influencer sur les décisions futures.

Sur ces bases, et après avoir adressé des questionnaires aux différentes sociétés de sténographie qui procédaient déjà à des examens de professeur, M. Havette formula les conclusions suivantes après quelques mots de M. Depoin qui leur fit apporter deux ou trois modifications :

« Que les sociétés sténographiques ne désignent comme professeurs délégués par elles que des personnes dont elles se seront assurées, par un examen sincère, sanctionné par la délivrance d'un diplôme, qu'elles possèdent un ensemble de connaissances ou de qualités consistant en :

« Une bonne instruction générale dont le premier élément doit être une complète connaissance de la langue (grammaire, syntaxe, orthographe) ;

« Des qualités pédagogiques ;

« Une connaissance complète et absolue des règles de la méthode à enseigner ;

« Une certaine habileté professionnelle ;

« Des données précises d'histoire générale de la sténographie ;

« L'historique du système démontré ;

« Les bases des divers systèmes ;

« Les usages de l'art abrégatif ;

« Les conditions d'instruction et de capacité que doivent remplir les sténographes secrétaires et rédacteurs ;

« Que les sociétés d'enseignement, les Etats, les villes ou les établissements publics n'admettent, comme professeurs spéciaux de sténographie, dans les lycées, collèges, écoles, cours, qui dépendent d'eux, que des personnes chez lesquelles un examen officiel aura constaté qu'elles ont subi cet examen. »

Ici intervient un incident.

M. Meysmans, praticien de la sténographie Aimé-Paris, présente un rapport sur la méthode directe appliquée à l'enseignement de ce système. Des congressistes protestent, disant qu'au Congrès il est entendu que les méthodes de sténographie n'interviennent pas personnellement. M. Meysmans réplique que son rapport ayant été adopté par la commission du Congrès, il a droit à l'insertion intégrale dudit rapport dans le compte rendu, ce qui est approuvé.

Nous pouvons passer très rapidement sur la section : Théorie et histoire de la sténographie. Il s'agit tout d'abord de la consti-

tution d'annales permanentes de la sténographie par des rédacteurs nationaux. La question avait été posée à Bordeaux en 1903, et c'est M. Anth. Folmer (Hollande) qui rapporte. Déjà maintenant plusieurs annuaires interméthodiques et internationaux paraissent en Allemagne, en France, en Espagne, en Angleterre, ailleurs encore. Il faudrait désigner un centre international pour recueillir tous les documents, et l'on propose d'arrêter un schéma qui, selon M. Folmer, devrait prévoir les points suivants :

1. Les méthodes les plus en vue, la propagande et ses résultats. Nombre d'adhérents.
2. Nouveaux systèmes.
3. Le gouvernement, les autorités et la sténographie.
4. Associations sténographiques ; nombre des membres, mutations au cours de l'année précédente.
5. Position économique des sténographes.
6. Diplômes de sténographe, nombre des diplômes de vitesse qui ont été décernés.
7. La sténographie dans le commerce.
8. La sténographie dans le journalisme.
9. La sténographie dans les administrations, etc.
10. La sténographie dans les cours de justice.
11. La sténographie dans l'enseignement.
12. La sténographie parlementaire, etc.
13. Bibliographie, nécrologie, journaux sténographiques.

★★

Le Congrès de 1900 avait émis un vœu relatif à la création d'un annuaire international. A Bruxelles, on vote, sur la proposition de M. Decaisne, que dans chaque pays un annuaire interméthodique national sera édité, très complet, par les soins du Comité de jonction. M. Fuchs s'est abstenu en ce qui concerne l'Allemagne ; il croit impossible pour ce pays de préparer un semblable annuaire. M. Folmer voudrait que le Comité de jonction s'adressât aux gouvernements respectifs pour recueillir les fonds nécessaires à l'impression, mais M. Depoin pense que les gouvernements ne subventionneraient pas une publication professionnelle.

M. Mathias Levy, de Londres, présente une communication sur les fameux manuscrits des œuvres de Shakespeare que d'aucuns prétendent avoir, en ce qui concerne certains drames tout au moins, été écrits en sténographie lors des représentations de ces œuvres. Cette question peu connue, et où d'ailleurs le scepticisme peut se donner libre carrière, figure à l'ordre du jour du Congrès de Lausanne.

On entend ensuite un rapport de M. Deprins, directeur de théâtre et homme de lettres, sur l'utilité de la sténographie pour les hommes de lettres et les journalistes. Puis un rapport de M. L.-P.

Guénin sur le recrutement des sténographes parlementaires. Il se termine par un vœu renvoyé à l'étude du Comité de jonction :

« La limite d'âge pour l'entrée dans les services officiels est fixée à 21 ans au minimum et à 35 ans au maximum.

« Le recrutement du personnel sténographique parlementaire aura toujours lieu par la voie du concours. »

M. Ricardo Cortès avait envoyé sur ce sujet : « De la fraternité dans le monde sténographique », un mémoire extrêmement suggestif où il tenait, à l'adresse de ses confrères, de sages propos :

« Cessez donc les luttes qui vous séparent et qui ne vous conduisent à rien de pratique et n'ont d'autre résultat que de semer la méfiance dans le public et de l'éloigner de nous. Les yeux fixés sur vos idéals respectifs, suivez, en vous donnant la main, le chemin de la vie, prêchant chacun l'excellence de sa méthode, mais sans proférer une parole contre les autres... »

Un court débat s'était engagé sur ce thème, qui sera repris à Darmstadt où, chose curieuse, on verra un orateur avoir des idées opposées à celles qu'il exprimait à Bruxelles.

M. Depoin ne pensait pas que l'on puisse demander aux écoles sténographiques de fusionner entre elles, « ce qui serait demander à chacune en particulier de se dissoudre ». Alors, il interprète dans ce sens le vœu de M. Cortès : « Que les polémiques entre les sociétés et les journaux sténographiques restent toujours courtoises et ne dépassent pas le niveau de la dignité professionnelle ». M. Weber, qui ne pensait pas que le vœu de M. Cortès puisse faire l'objet d'un débat dans un congrès international, déclara accepter cette rédaction.

Il faudrait aussi citer une note sur la Sténographie musicale, de M. Mussa, qui a donné « à chaque note de la voix humaine, depuis le *fa* très bas jusqu'au *do* très aigu, un signe emprunté à l'alphabet de Gabelsberger ».

Ce fut la dernière communication. M. Depoin remercia la Belgique d'avoir organisé le Congrès, et le Congrès fut clos le 24 juillet, à 4 heures de l'après-midi.

Le IX^e Congrès. - Darmstadt 1908.

Le Congrès de Darmstadt se tint du 10 au 14 août 1908. Il réunit 115 participants nominaux, dont 83 étrangers (Belgique, 3 ; Brésil, 11 ; Allemagne, 32 ; Angleterre, 2 ; France, 8 ; Italie, 1 ; Jamaïque, 1 ; Monténégro, 1 ; Hollande, 3 ; Autriche-Hongrie, 5 ; Russie, 1 ; Suisse, 8 ; Espagne, 34).

Vingt-deux Allemands participaient effectivement au Congrès. Vingt-trois étrangers étaient présents (2 Belges, 1 Anglais, 5 Français, 1 Monténégrin, 1 Italien, 3 Hollandais, 6 Autrichiens-Hongrois, 1 Russe, 6 Suisses, 1 Luxembourgeois).

La première séance eut lieu le lundi 10 août, le soir ; ce fut plutôt une prise de contact et discours de bienvenue. Le travail proprement dit ne commença que le lendemain, mardi 11 août, après une réception, chez le Grand-Duc, des principaux participants qui eut lieu le matin. L'ouverture officielle du Congrès se fit dans la salle des fêtes de l'Ecole technique supérieure, par un discours de M. Pfaff, président. A 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Depoin, la parole fut donnée à M. Fuchs (Dresde) pour la présentation de son *rapport sur les travaux des précédents congrès sténographiques internationaux*. L'assemblée prit acte purement et simplement de ce rapport, qui faisait ressortir heureusement, en les reliant, les diverses décisions prises dans les congrès précédents, et celles restées en suspens.

M. Mogeon, de Lausanne, présenta des *Remarques sur la terminologie sténographique*. Qu'entend-on par *unitaire* et *unification* ? Ce rapport ne comportait pas de conclusions, mais provoqua cependant une discussion à laquelle prirent part M. Weber (Luxembourg), qui rompit une lance en faveur de l'« entente » entre sténographes, de M. Baeckler (Berlin) qui revendiqua la « liberté » d'action et contesta que les congrès internationaux puissent s'occuper utilement de la question. Relevons ce passage du discours de M. Weber, pour qui le Congrès fut le chant du cygne, hélas ! notre collègue mourut quelques mois après :

Je demande au congrès, dit-il, de quitter les sentiers battus de la routine, d'innover dans la matière, de faire une œuvre à la fois digne des grandes idées et du noble but que poursuivent tous ceux qui travaillent, qui se dévouent à la diffusion et au perfectionnement de la sténographie.

Si vous voulez, ajoute-t-il éloquentement, que vos assises portent leur fruit, si vous voulez répondre à l'attente de bien des esprits, vous élèverez la portée de vos discussions, vous saurez faire abstraction de vos querelles, des rivalités qui se manifestent quelquefois même jusque dans cette enceinte, pour ne vous occuper que des perfectionnements que vous pourriez apporter à l'art dont vous êtes de fervents adeptes.

Pourquoi ne désigneriez-vous pas une sorte d'académie permanente dont les membres seraient élus dans chaque nation ? Cette assemblée internationale aurait pour mission de faire des études, de discuter des rapports et de soumettre à nos congrès futurs les éléments théoriques d'une sténographie internationale.

Certains, peut-être, diront que c'est une utopie. Actuellement, c'est possible. Mais nous ne pouvons pas assurer que cela sera demain.

Il appartient à des assemblées comme la nôtre de travailler utilement à la solution de la question.

Non seulement je ne la crois pas insoluble, mais je l'estime parfaitement et peut être plus prochainement réalisable que certains le pensent.

Si lointain que puisse nous paraître le but, nous devons travailler à l'atteindre...

Celui qui écrit ces lignes est fier d'avoir provoqué de si belles paroles. Paroles académiques, dira-t-on. Heureusement pour celui qui les a prononcées, la mort est venue très tôt, lui épargnant

la désillusion. Qu'on ne nous en veuille pas de cette réflexion, qui ne nous empêche pas de regretter que M. Weber ne soit plus au milieu de nous. Et qui sait ! Peut-être que grâce à sa persévérance, à son autorité, à sa connaissance parfaite de plusieurs langues et des hommes aussi, je crois, nous serions plus avancés.

.... Mais du côté français, MM. Depoin et Navarre avaient pris nettement position contre la sténographie internationale. Ils prêchèrent la liberté des méthodes, et ils le disaient dans un pays qui, depuis plusieurs années déjà, avait réalisé des rapprochements et étudiait la création d'une sténographie unique.

La question devait être reprise dans une séance ultérieure, lors de la discussion du rapport de M. Fabro (Budapest) sur la « Fusion des systèmes et les règles à établir pour la réaliser ». Tour à tour, MM. Fabro, Depoin, Mogeon, Baeckler, Baeckler, Griffon, Fuchs, Folmer, Détré, prirent et même reprirent la parole. A un moment, le débat était si vif que l'un des orateurs en ayant interrompu un autre, le président n'eut guère de loisir de l'empêcher de faire une parenthèse qui prend deux pages du compte rendu officiel. La « chimère », tancée par M. Depoin, se retira mortifiée, blessée, et dans les couloirs notre excellent ami M. Fabro nous serra la main comme on le fait entre hommes qui se sont compris mais que l'on abandonne à leur rêve.

Il faudra relire les débats de Darmstadt, il faudra s'en imprégner chaque fois que des souffles pestilentiels passeront, chaque fois que, en toute tranquillité d'âme (mais est-ce possible pour des sténographes ?) on voudra répondre à ce désir général exprimé souvent par des profanes en sténographie : « Vous avez trop de systèmes, vous voulez tous prétendre à la première place ; mettez-vous d'accord pour que nous, autorité, nous, individu, nous puissions faire quelque chose en votre faveur et marcher dans votre sillon ».

Voici encore quelques lignes tirées du discours de M. Weber :

Il est certain que nous pouvons encore et toujours, et peut-être a-t-on oublié jusqu'à présent de le faire, tout en se rapprochant corporellement et scientifiquement, nous pouvons et devons nous placer avant tout sur le terrain psychologique de l'entente, pour arriver ainsi à trouver une solution satisfaisante. Il faut pour cela que nous soyons tous de bonne foi, mais d'une bonne foi entière...

Ce matin, S. A. R. le Grand Duc nous a dit : « N'est-il donc pas possible d'arriver à cette unité tant désirée ? » On lui a répondu que probablement ce serait un *pium votum* pour de longues années encore...

M. le Dr Fuchs parla ensuite des *Notes tironiennes et de la médecine*.

M. Mogeon eut de nouveau la parole et présenta une notice historique sur la *Sténographie au Grand Conseil du canton de Vaud*.

M. Siklossy (Budapest) traita un sujet plus général : *Orateur et Sténographe*. M. Fuchs remarqua que le rapporteur avait parlé

en se plaçant au point de vue exclusivement hongrois et que le prochain congrès ferait bien d'écouter aussi sur ce sujet des représentants d'autres pays.

M. Depoin parla des *femmes dans les services sténographiques officiels*, en lieu et place du représentant norvégien absent.

M. A. Folmer (Hollande) a la parole pour ce sujet : *Les faits sténographiques en Hollande en 1908 en ce qui concerne spécialement l'enseignement à l'école et les services officiels*.

M. Leiss ajoute quelques mots sur la sténographie à la frontière hollandaise.

M. Fabro (Budapest) indiqua les *conditions théoriques nécessaires pour réaliser une fusion des différents systèmes sténographiques*.

Après une discussion à laquelle prirent part MM. Mogeon, Depoin, Baeckler, Weber, Griffon, Fuchs, Navarre, Folmer, Détré, il est décidé que le vote sur la proposition Fabro n'interviendra que demain.

Dans la séance du mercredi 12 août, M. Fuchs lut un rapport de M. Monteiro de Oliveira : *Un coup d'œil historique sur la sténographie au Brésil*.

Puis vint la discussion sur les *Associations de sténographes parlementaires*. M. Depoin salua la formation de la nouvelle association allemande et fit remarquer que depuis longtemps déjà existe une association professionnelle des sténographes français qui rend de précieux services.

M. Hell (Kiel) présente un travail sur la question *aisance et clarté* (dans les systèmes sténographiques).

Après une discussion à laquelle prirent part MM. Daniel, Forwick (Weimar), Durich (Bohême), Weber, Clemens (Dresde), von Wylie, Depoin, Fuchs, le rapporteur retira sa proposition qui tendait à instituer « une commission chargée de poursuivre l'examen de la question ».

M. Ensgraber (Darmstadt) traite de la *représentation des voyelles en sténographie*. MM. Forwick et Leiss ajoutent des considérations.

M. Détré (Paris) parle de la *Pédagogie de la sténographie*.

MM. Fuchs, Van Aals, Détré, Baeckler, prennent part à la discussion, qui n'est pas suivie, elle non plus, de votation.

Dans la séance du mercredi 12 août, M. Leiss présente, en lieu et place de M. Roller, empêché par la maladie, un rapport sur la *Sténographie universelle*. On reprend ainsi, sous un aspect plus concret, l'examen de la question de l'unification.

Ce rapport se termine par la proposition suivante :

Le IX^e Congrès, réuni à Darmstadt, sur le vu des travaux concernant les adaptations de la sténographie Roller à l'allemand, l'anglais, le hol-

landais, le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le russe, le polonais, le tchèque, le letton, le danois, le suédois, le norvégien, le volapuk, l'espéranto, le latin, le grec, l'hébreu et l'arabe, décide de constituer une commission de 7 membres (un Allemand, un Anglais, un Français, un Italien, un Russe, un Espagnol et un Hollandais ou Suisse) qui sera chargée d'établir les principes d'une sténographie universelle, d'examiner les travaux préparés dans ces langues et de faire rapport au X^e Congrès.

(Sig. : NEUROHR, ENSGRABER, BIEGER, LEISS.)

Cette résolution est retirée par ses auteurs après une longue discussion (Fuchs, Van Aals, Leiss, Clemens, Folmer, Stapfer). Dès l'instant que l'on désignait un système, il va sans dire que les amours-propres ne pouvaient que s'entrechoquer.

M. le Dr Dobrecic, du Monténégro, donne *une relation sur la sténographie dans ce pays*.

M. Nowak développe le thème : *Sur l'état actuel de la sténographie chez les Slaves, particulièrement en Bohême*.

M. Détré : *Répercussion de la vulgarisation intensive de la sténographie (des leçons) sur l'offre et la demande, et sur le salaire des sténographes*.

Du même : *Comment enseigne-t-on la machine à écrire ?*

Du même : *Quatre ans d'enseignement de la sténographie dans une école privée*.

M. de Alberti renonce à présenter son rapport sur la *Sténographie et la machine à écrire* ; il dit quelques mots des communications Alberti, Nataletti et Scrittura envoyées au Congrès.

M. Folmer (Hollande) a la parole pour son rapport sur : *Histoire et Bibliographie*, sujet par trop sacrifié dans les discussions et qui mérite cependant la plus sérieuse attention. Plus que jamais il reste actuel.

M. Forwick voudrait ouvrir une enquête sur la *possibilité de confusion des sons en sténographie*. MM. Van Aals, Daniel, Clemens, Forwick, Zimmermann, Fuchs, prennent la parole. La proposition est abandonnée, puis la proposition suivante est déposée au sujet du rapport Fabro :

Les conditions théoriques pour parvenir à la fusion des différents systèmes de sténographie, sont basées sur l'examen des phénomènes psycho-physiologiques qui se produisent pendant le travail du sténographe.

M. Fabro déclare retirer sa proposition, après un court débat entre lui et M. Depoin.

Ainsi donc, car nous avons terminé la revue des travaux de Darmstadt, aucun ne donna lieu à un vote.

Le 14 août, à 6 h. 20, le Congrès était clos. Des excursions furent organisées à Heidelberg et à Francfort.

Nous avons oublié de mentionner le rapport de M. Depoin :

Comment doit être construit un système de sténographie pour satisfaire aux exigences de la graphologie ?

Disons encore que, profitant du Congrès de Darmstadt, les Gabelsbergiens s'étaient eux aussi réunis en Congrès International.

Le X^{me} Congrès. - Madrid 1912.

Le Congrès de Darmstadt avait décidé que le X^e Congrès se tiendrait à Rome en 1911. Des circonstances majeures s'y opposèrent. En revanche le même Congrès avait décidé aussi que le XI^e Congrès international aurait lieu à Madrid en 1912 et le suivant à Budapest, sur l'invitation pressante des Espagnols et des Hongrois.

Le X^e Congrès fut donc celui de *Madrid* qui, croyons-nous, détiendrait le record des travaux. Pas moins de 57 rapports furent présentés du 26 septembre au 2 octobre 1912.

Il y eut 329 adhérents, dont 157 de l'étranger et 172 de l'Espagne. Les pays étrangers représentés étaient : Allemagne, Angleterre, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Costa-Rica, Cuba, Philippines, France, Grèce, Italie, Mexique, Portugal, Suisse, Uruguay.

Les titres seuls montreront la grande variété des préoccupations de nos confrères, répondant à l'invitation quasi officielle qui leur avait été adressée.

I. — Histoire.

Numération abrégée. Mémoire présenté par L. Darapsky.

Système sténographique de Marti au Portugal et sa construction mécanique (J. Fraga Pery de Linde).

La sténographie en Guatemala (Renato Tixe).

Etat actuel de la sténographie dans les Pays-Bas (A. Folmer).

Notre contribution au développement de l'art sténographique (Señorita Graziela Lorenzo).

La sténographie et les centres régionaux de la Havane (Edouard Cacho-Negrete).

Histoire de la classe de sténographie du Commerce et des Arts (Narcisse Gonzales Fonsdeviela).

La sténographie et la mécanographie dans les Ecoles Pia d'Espagne (Guillermo Fernandez Cuesta).

Résumé historique de la situation de l'Académie sténographique de Barcelone (Rafael Cardona et Juan Pigrau).

La sténographie en Guizpuzcoa (Ricardo Ardura).

L'autre système (H. Fabro).

Les conditions psychologiques de la sténographie (H. Fabro).

La sténographie en Cuba (Roberto J. Madan).

D. Enrique L. Orellana et ses travaux sur la sténographie (Roberto J. Madan).

Utilité de l'emploi des signes spéciaux pour les verbes (Fernando Sepulveda).

Bref historique de la Fédération sténographique espagnole (Angel Avancini).

La sténographie de Juan Alvarez Guerra (Guillermo Cacho Negrete).
Un chapitre oublié. Quelques mots sur l'entraînement sténographique (Carlos N. Otero y José M. Zamora).

Différentes formes pour indiquer les mots (Juan Pigrau).

II. — Enseignement.

Une nouvelle méthode pour dicter dans les exercices sténographiques (Jean Rindermann).

Organisation et fonctionnement de l'enseignement de la sténographie et de la mécanographie en France (Em. Henri Rotival).

Introduction de la sténographie dans le plan d'études des instituts et des écoles de commerce (Ric. Caballero).

La sténographie considérée comme moyen pour élever le niveau intellectuel de l'individu (Juan Pigrau).

La femme et la sténographie (José A. Tora).

La sténographie dans les écoles normales (Rafael Cardona).

La sténographie et le phonographe (Gregorio Anechina).

L'obtention du titre d'expert en sténographie (Rob. J. Madan).

Éléments qui interviennent dans l'enseignement de la sténographie : sur les conditions et la nécessité de subordonner cet enseignement aux règles pédagogiques (Juan Soto).

Enseignement de la sténographie dans l'Uruguay (José Zamora).

III. — Sténographie parlementaire et judiciaire.

Organisation du service sténographique parlementaire en Espagne (Emilio de la Loma).

Les nombres en sténographie (Ramon Giralt).

La confection du *Diario de las Sesiones* (Rob. J. Madan).

Situation actuelle de la sténographie en Orient (S. Hudaverdoglu).

La sténographie en Portugal depuis 1820. Organisation du service sténographique dans le Parlement portugais (Man. J. da Costa).

Sociétés des sténographes allemands (R. Fuchs).

Sténographie judiciaire (R. Caballero).

IV. — Sténographie commerciale et sténodactylographie.

Spécialisation des sténographes commerciaux (Juan Pigrau).

Sténographie commerciale (José A. Tora).

V. — Divers.

A quelles conditions les systèmes sténographiques peuvent-ils s'adapter aux autres langues ? (L. R. Cortès).

Points de contact entre la sténographie et la musique (M. Gondos).

La sténographie et le phonographe (J. Martinez Nacarino).

Les machines à dicter peuvent-elles remplacer les sténographes ? (Alb. Navarre).

Office international de sténographie (J. Depoin).

Mode efficace de création de titres accréditant les habiles sténographes (R. Caballero).

Spécialisation des travaux sténographiques (J. Alisedo).

Création de places de sténographes pour la Chambre et les municipalités (Ajuntamiento) (N. G. Fonsdeviela).

La science sténographique et les prix Nobel (K. Hempel).

Sanctions légales pour l'exercice de la sténographie professionnelle (E. G. Bote).

Création d'un Institut sténographique hispano-américain (C. Entrerios).

Institution d'une Académie sténographique Marti (Tomas J. Allen).

Les systèmes phonétiques exacts (Mauro Duran).

Gloire à Marti (Edouard G. Bote).

Accord international dans les questions sténographiques (J. Depoin).

Les méthodes sténographiques « sans-gène » et la notion de l'individualité (L. Mogeon).

La sténographie, auxiliaire de l'histoire (M. R. S. Ferreira).

A la séance d'inauguration, le secrétaire général du Congrès, M. R. Cortès, lut un rapport très documenté où il passa en revue, comme nous le faisons maintenant, les résultats des précédents congrès.

Un mémoire présenté sur *l'utopie de l'unification sténographique*, par M. Hudaverdoglu, n'est pas accepté, parce que M. Fuchs l'estime inopportun en présence des discussions qui sont engagées en Allemagne par une commission que le gouvernement a nommée. On décide, après une discussion où interviennent MM. Caballero, Zamora, Entrerios, de renvoyer ce mémoire au prochain congrès.

A propos d'un travail sur la *Sténographie à Cuba*, M. Entrerios propose une règle de conduite.

Les travaux présentés au congrès sont de deux sortes : des mémoires qui portent sur des points particuliers, d'autres traitant des problèmes d'une portée générale. Les uns aussi bien que les autres peuvent être discutés tant qu'ils ne contiennent pas de personnalités.

Le congrès décide, après discussion, et vu le grand nombre de rapports à discuter, de n'en lire que les conclusions.

Le premier rapport qui soulève une véritable discussion est celui de M. Fabro sur les relations, les conditions psychologiques de la sténographie, sujet traité à Darmstadt et laissé en suspens, on s'en souvient. M. Fabro est félicité, son travail commenté par plusieurs orateurs, mais encore cette fois aucune conclusion ni votation.

Le lundi 30 septembre, sur la proposition de M. Fabro, a lieu une séance pour constituer une *Société internationale des sténographes parlementaires*.

D'une manière générale, les rapports donnent lieu à discussion, mais ne comportent pas de conclusion et de vote. A propos d'un rapport sur *la femme et la sténographie*, d'un autre sur *l'enseignement obligatoire de la sténographie dans les écoles primaires, supérieures et normales*, M. Redondo dit qu'en l'état actuel de la sténographie en Espagne on peut déclarer obligatoire dans ce pays l'enseignement de la sténographie aux *Ecoles normales*.

M. Fuchs rappelle les conclusions votées dans les précédents congrès à ce sujet.

M. Cortès fait remarquer que c'est la première fois qu'un congrès international de sténographie se tient en Espagne, que le gouvernement espagnol n'a pas connaissance des conclusions des autres congrès, qu'il est de grande importance qu'il prenne maintenant connaissance de ceux qui sont présentés aujourd'hui.

Sur la proposition du président (Estoup), le congrès vote la conclusion relative à *l'enseignement de la sténographie dans les écoles primaires, supérieures et normales*.

Une très longue discussion intervint au sujet du rapport de M. Caballero sur la *Sténographie judiciaire*.

Le congrès, constatant que sous ce rapport tous les pays ne sont pas encore pourvus de sténographes judiciaires officiels ou légaux, vote un amendement de M. Molina demandant que cette lacune soit comblée et que les tribunaux instituent un emploi (légal) de sténographie pour prendre sténographiquement les dépositions et les débats.

M. Fuchs lit un mémoire sur la *Société des sténographes officiels allemands*.

Dans la séance du mardi 1^{er} octobre, on s'occupe de la *sténographie commerciale*.

Deux rapports sont présentés sur cette question, l'un de M. Pigrau, l'autre de M. Tora.

Sur proposition de M. Caballero, le congrès vote la prise en considération de la proposition de M. Tora, c'est-à-dire le *groupement en sociétés des sténographes commerciaux pour la défense de leurs intérêts particuliers*.

Le congrès décrète :

1° Que l'enseignement de la sténographie doit être méthodique.

2° Que, par cela même, il doit être soumis aux règles pédagogiques, déterminées par les conditions que doivent remplir les élèves et la nature des connaissances à acquérir.

3° Qu'il est nécessaire que le professeur de sténographie possède une connaissance claire de la pédagogie, tant au point de vue théorique que pratique.

Le congrès décide, après avoir entendu le mémoire de M. Caballero, d'étudier la question et de présenter au prochain congrès un mémoire pour proposer l'organisation officielle de la sténographie judiciaire dans tous les pays, afin qu'elle reçoive le meilleur développement possible.

Il constate avec satisfaction qu'en Espagne, par les lois de 1870 et 1888, confirmées par un décret royal de 1911, on a établi la nécessité de prouver les aptitudes requises pour occuper certains postes judiciaires.

Le congrès, prenant en considération la proposition de M. Tora, recommande aux sténographes commerciaux de toutes les na-

tions de se grouper en sections spéciales dans les sociétés professionnelles dont ils font partie, et cela pour assurer la défense la meilleure possible de leurs intérêts.

Le congrès, sur les conclusions de la section 5, décrète (ceci à titre de vœu toujours, le congrès ne pouvant rien faire d'autre) :

Que les adaptations de systèmes sténographiques doivent être construites en tenant compte des exigences du langage du pays où ils sont pratiqués.

Que le Comité de jonction international est autorisé à entrer en négociations avec l'Office central de bibliographie et de documentation, et d'étudier le fonctionnement d'un Office international de sténographie dont le siège serait à Bruxelles.

Que, s'inspirant des exemples déjà donnés et sans acception de systèmes, les gouvernements établissent un certificat officiel pour l'enseignement de la sténographie.

Que le sténographe doit signer toujours ses travaux, nonobstant sa part de réalisation de travail en union avec d'autres collègues.

Que l'on doit exiger de tout orateur, avant la remise de son discours à l'imprimerie, qu'il constate que ce discours a été pris par le ou les sténographes.

Que l'on verrait avec plaisir que pour les pays qui n'ont pas encore créé ce service, au sein du personnel administratif provincial, dans les hôtels de ville, dans toutes les capitales de province dont la population excède 15.000 habitants, des emplois de sténographes soient prévus pour prendre note des débats des séances et confectionner les actes.

Dans la séance du 2 octobre, lecture est donnée d'un mémoire de M. Depoin, empêché par la maladie de venir au congrès, mémoire sur l'« *Entente internationale dans les questions sténographiques* ».

Ce sujet est en relation avec les pages envoyées au Congrès de Bruxelles en 1905 sur la « *Fraternité dans la famille sténographique* », par M. L.-R. Cortès, et les débats sur l'Unification, l'Entente, au Congrès de Darmstadt en 1908. M. Depoin remarque que les congrès internationaux ont jusqu'ici émis 45 vœux, qui sont restés, beaucoup, platoniques, mais cependant plusieurs questions d'intérêt général ont été discutées utilement. Jusqu'à présent, les congrès n'ont pu faire autre chose, laissant aux représentants des divers pays le soin de profiter des précisions apportées dans telle ou telle question leur tenant à cœur. Le président de la séance, M. Fabro, qui, à Darmstadt, avait fait entendre des paroles propres à acheminer les esprits vers une entente, ne put cependant que proposer de prendre acte du rapport de M. Depoin sans le discuter.

M. Cardona lit un rapport sur la *Sténographie dans l'imprimerie*. M. Fuchs fait remarquer qu'en Saxe il y a trois sociétés de typographes dont les membres peuvent composer directement d'après un texte sténographique.

M. Soto présente son mémoire sur les *Eléments qui intervien-*

ment dans l'enseignement de la sténographie, les conditions et la nécessité de subordonner cette fonction aux exigences pédagogiques.

★★

A 11 heures du matin a lieu une séance plénière pour enregistrer les conclusions votées.

La première section ne comporte pas de conclusions.

Dans la seconde, le congrès, résumant les mémoires de MM. Rotival, Caballero, Pigrau, Tora et Cardona, décide :

Que les gouvernements doivent stimuler l'introduction de la sténographie dans les diverses écoles : primaires, secondaires, supérieures et professionnelles.

Dans les pays où existent des écoles professionnelles pour l'étude de l'art typographique ou qui veulent en créer, l'introduction de la sténographie est nécessaire en vue de son emploi dans la composition des journaux, de la presse périodique surtout.

Que le nom de Marti soit inscrit en lettres d'or dans les salles des séances de chaque Chambre des parlements qui emploient la langue de Cervantès et celle de Camoens.

Que les restes du maître soient transférés au Panthéon des hommes illustres.

Qu'il soit créé un Institut Sténographique hispano-américain.

Autres conclusions votées sur le mémoire de M. Garcia Bote :

Que chaque sténographe puisse reproduire et publier pour son compte des discours et conférences de propagande politique qu'il juge intéressantes pour le pays, s'il n'est pas fait d'opposition formelle de la part de l'orateur dans un délai maximum de huit jours.

Que les discours et conférences, qui se font dans des sociétés, puissent être librement sténographiés si les sujets présentent un caractère d'utilité générale, à moins que l'orateur se soit réservé la propagation de ses doctrines ou inventions, et les publie dans le terme de six mois du jour où il a prononcé ses conférences.

Que les discours prononcés par les ministres et les autorités dans l'exercice de leurs charges, ainsi que les leçons des professeurs d'instituts, d'universités, d'écoles spéciales et tous les établissements d'Etat, de province et de municipalités, puissent être sténographiés et publiés librement sans limitation aucune.

Que, dans chaque cas, il soit indiqué si le discours a été ou non revu par l'auteur, et que le nom du sténographe ou des sténographes soit donné, afin que l'opinion publique puisse se rendre compte du degré de créance qu'elle peut attribuer à ces reproductions.

★★

A la séance du Comité de jonction, qui eut lieu le lundi 30 septembre, il fut décidé :

Le XI^e Congrès international se réunira à Budapest en 1913, du 6 au 14 août, et statuera d'une manière définitive sur la motion

de MM. Feierabend (Société de la Suisse Romande) et Molina (Fédération Gabelsberger-Noe) tendant à tenir le Congrès suivant à Lausanne ou à Rome, ainsi que sur la proposition de M. Buisson demandant que le Congrès ait lieu à Alger en 1916.

Les organisateurs du Congrès de Madrid n'avaient négligé ni la partie festivités (excursions à l'Escorial et à Tolède) ni la partie exposition.

Le compte rendu bat, du reste, le record des publications similaires. Il ne compte pas moins de 552 pages grand in-8°. Il est orné d'un portrait (planche) de S. M. Alphonse XIII, qui patronna le Congrès, lequel avait été ouvert le 27 septembre au palais du Retiro devant une nombreuse assistance, où figurait le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et où le secrétaire général Ricardo Cortés, l'âme du Congrès, avait lu un magistral rapport introductif.

Le XI^e Congrès. - Budapest 1913.

Ce n'est pas sans mélancolie que nous terminons l'examen de la série des congrès d'avant-guerre. Elle ferme une époque que tous les sténographes aiment à se rappeler. Comme s'ils en ayaient eu le pressentiment, deux de nos confrères, MM. Cortés et Fabro, avaient insisté pour que le congrès se tint dans leurs villes respectives, Madrid et Budapest. Le premier est mort il y a quelques années déjà, laissant une mémoire particulièrement chère dans son pays, qu'il a magistralement représenté dans le « Monde sténographique ». C'était du reste le titre de son journal. Quant au second, décédé également, il fut l'organisateur du brillant congrès, qui se tint dans la capitale de la Hongrie du 10 au 15 août 1913.

Malheureusement aucun compte rendu officiel n'a paru. Pour donner une idée de ce que fut cette importante manifestation, nous sommes obligés de glaner ce qui a paru à l'époque dans divers organes de la presse sténographique.

Les nations suivantes étaient représentées : Allemagne, Angleterre, Autriche, Amérique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Roumanie, Serbie, Suisse, Turquie.

Les congressistes étrangers étaient au nombre de 84. Des conférences eurent lieu, l'une sur.... l'écriture ordinaire !

L'Exposition rétrospective renfermait de grandes richesses. Le Dr Géza Téglés exhibait une collection de vieux manuscrits concernant l'histoire de la sténographie hongroise depuis le XVII^e siècle jusqu'à 1848. M. Antoine Baliert exposait différents appareils photographiques et mécaniques pour photographier et mesurer les plus petits tracés graphiques, jusqu'au 1.000^{me} de seconde, pour contrôler les dictées, etc... H. Hudaverdoglu (Constantinople) a montré ce qui a paru jusqu'ici sur la sténographie turque et grecque ; M. Max Gondos, divers tableaux comparatifs,

en commençant par la pierre de l'Acropole ; M. Gustave Monod, de Suisse, avait envoyé sa *Sténographie multilingue*.

Nous ne pouvons donner complètement la liste des travaux de ce congrès, qui a laissé chez les participants le goût très vif de ces rencontres internationales, ne serait-ce que pour se serrer la main, à défaut d'une foi robuste dans leurs résultats pratiques.

Nous nous bornerons à citer les appréciations suivantes exprimant quelle fut l'impression générale donnée par ce Congrès de Budapest, le dernier tenu avant l'épouvantable conflagration générale qui devait apporter tant de perturbations jusque dans le monde sténographique international.

La *sténographie universelle internationale unique*, lisons-nous dans le « Signal », a donné lieu à un long débat, purement négatif. La « chimère », cet épouvantail à moineaux que quelques sténographes agitent à Darmstadt en 1908, a eu raison encore de timides élans. Mais nous nous refusons à croire que les organisateurs du Congrès de Budapest se seraient décidés à faire de cette question l'une des pièces de résistance du programme de travail s'ils n'avaient pas été convaincus qu'elle méritait un examen sérieux et une solution qui ne peut qu'être ajournée. Que ce soit pour le *xxi^e* siècle ou pour plus tard, peu nous importe, en somme : le *xx^e* fera ce qu'il pourra. La circulaire du Comité d'organisation disait : « Question fort actuelle que le Congrès international de Madrid nous a léguée pour la préparer ».

L'idée d'une entente entre sténographes du même pays a paru rallier les suffrages. M. B. Abraham (Anvers) avait envoyé un rapport sur ce sujet.

Du *Sténographe Illustré* (n° du 1^{er} octobre 1913) :

M. Henri Fabro, le merveilleux organisateur de la grande semaine sténographique internationale, peut être satisfait de son œuvre. Les manifestations qu'il a organisées en Hongrie ont laissé aux nombreux délégués qui se sont réunis à Budapest le plus agréable et le plus durable souvenir du dernier congrès. On sait que ces assises internationales réunissent périodiquement dans une grande ville du monde les représentants des grandes organisations sténographiques. Il serait à souhaiter qu'un plus grand nombre de personnes pussent y prendre part.

Qu'a-t-on fait dans ce congrès international ? Tout ce qu'on peut faire dans des réunions de ce genre. Procurer à des hommes de science, de labeur, d'action, à des personnes qui ont la volonté de s'instruire, de se perfectionner, de chercher le chemin de l'entente, du progrès, l'occasion de comparer leur mentalité, d'échanger leurs vues, de modifier ou de renforcer leurs idées, d'entrevoir ce qui pourra être demain une réalité ou ce qui paraît décidément n'être qu'un rêve, de sceller un accord ou de liquider un différend d'idées, boire ensemble au triomphe d'une cause, vibrer quelques instants à l'unisson. Est-ce donc si peu de chose ? Et nous, sténographes, qui prétendons remplir aussi un but éducatif dont la portée doit dépasser les procédés techniques qui nous réunissent ou parfois nous divisent, nous voulons voir dans ces rapprochements entre délégués des nations les plus diverses un effort pacificateur dont les modestes effets répétés sur bien d'autres terrains ne peuvent servir que la cause de la paix et du progrès social.

C'est ainsi que, devant tout au moins considérablement son temps, M. Fabro, l'âme de ce congrès, avait rêvé d'obtenir un vote favorable à l'unité sténographique générale.

Toute une séance a été consacrée à cette question.

Il faut dire tout de suite que la très grosse majorité des délégués ont émis l'avis qu'un tel désir n'avait que des chances infiniment vagues de devenir une réalité.

Tous ceux qui avaient des objections à formuler à ce trop enthousiaste projet ont pris la parole.

Mais ce que nous avons le plus goûté, le plus admiré, ce ne sont pas les arguments qui militent contre cette thèse, mais la façon courtoise, la recherche voulue d'expressions nuancées avec laquelle chacun a voulu critiquer ce que certains ont appelé la « génèreuse utopie ».

M. Fabro n'eut donc pas plus de chance qu'à Darmstadt, où, après une longue discussion, il retira sa proposition. Il en fit de même à Budapest. Le vœu qu'il soumettait au congrès était rédigé comme suit :

« Le congrès, en attendant que puisse se réaliser en fait la pensée d'une sténographie unique pour toutes les nations, émet le vœu que chaque pays possède une sténographie nationale, tout en laissant la liberté des systèmes. »

Ce à quoi M. Estoup répondit par la rédaction suivante :

« Le congrès émet le vœu que la liberté complète au point de vue sténographique soit laissée dans chaque pays. »

Un délégué allemand, M. Wetekamp, dit que son pays se désintéressait de la question, vu qu'une décision officielle devait être prise prochainement pour la sténographie allemande.

Enfin M. Molina (Venise) crut mettre tout le monde d'accord en disant :

« Le congrès a écouté avec intérêt le rapport de M. Fabro et la discussion qui a suivi et passe à l'ordre du jour. »

On lut aussi notre proposition portant :

« Constituer une commission ou une section intersystémale du congrès ayant pour objet les études de sténographie comparée et la création d'une sténographie auxiliaire internationale. »

Mais on passa purement et simplement à l'ordre du jour, sans prendre aucune décision, comme si l'on voulait rayer du programme du congrès cette question qui y fut introduite à Darmstadt.

★★

Une grande exposition universelle étant prévue pour 1915 à San-Francisco, des sténographes américains pensaient que l'occasion était belle d'y tenir un congrès sténographique international. Lausanne et La Haye s'étaient mises aussi sur les rangs. Mais ce fut la proposition de M. Georges Buisson — Alger en 1916 —

qui recueillit les suffrages. On sait que la guerre mondiale, hélas ! vint interrompre ces entrevues périodiques où les devoirs de confraternité s'alliaient aimablement aux préoccupations d'ordre scientifique.

Nous verrons ultérieurement de quelle manière les relations furent reprises et le travail accompli dès Strasbourg en 1920.

Il importe aussi de dresser la liste des vœux votés, des vœux réalisés ou restés platoniques, de voir où nous en sommes, ce qu'il faut reprendre, compléter, édifier. A chaque jour suffit sa peine : nous avons dû marcher très vite et laisser de côté une foule de détails. Telles quelles, ces pages, un peu irrégulières, constituent une base. Tous ceux qui aiment à quitter le terre-à-terre des préoccupations journalières pour faire un peu de philosophie — ce qui conduit à la... sagesse — pourront apporter une pierre à l'édifice.
